

ATTAQUES CONTRE LA PRESSE EN 2005

Afrique

Version en français



330 Seventh Avenue, 12th Floor
New York, NY 10001 USA

Téléphone: 212-465-1004

Fax: 212-465-9568

E-mail: info@cpj.org

Site Internet: <http://www.cpj.org>

Directrice
Ann Cooper
acooper@cpj.org

Coordinatrice du programme Afrique
Julia Crawford
jcrawford@cpj.org

Directeur adjoint
Joel Simon
jsimon@cpj.org

Associée de recherche sur l'Afrique
Alexis Arieff
aarieff@cpj.org

Julia Crawford, coordinatrice de programme et **Alexis Arieff**, associée de recherche sur l'Afrique, ont recherché et rédigé la présente section.

Traduction réalisée par Thierry Cruvellier.

SOMMAIRE

Analyse	3
Cameroun	6
Côte d'Ivoire	8
Ethiopie	11
Gambie	14
République Démocratique du Congo	16
Rwanda	18
Somalie	21
Tchad	23
Togo	25
Zimbabwe	27
Coups d'œil	32

ANALYSE

« Démocratie, presse et pressions : les leçons de l'année 2005 »

Par Julia Crawford

Le Zimbabwe et le Burundi, deux pays aux histoires très différentes, ont fait partie de la douzaine d'Etats d'Afrique subsaharienne où se sont tenues des élections en 2005. Au Burundi, les médias locaux ont joué un rôle important pour informer le public sur le processus démocratique et pour signaler les abus de ceux détenant le pouvoir. Au Zimbabwe, en revanche, les médias indépendants ont fait l'objet de tellement de contraintes de la part d'un gouvernement toujours plus répressif que les élections ne furent pas une victoire de la démocratie.

Le déclin économique et politique du Zimbabwe avait été annoncé par la répression à l'encontre des médias. La lente émergence du Burundi de la guerre et des rivalités ethniques a, quant à elle, été présidée par l'ouverture de stations de radio indépendantes qui sont progressivement devenues des porte-voix pour la population et une force en faveur du changement. Chaque pays africain est singulier mais, sur un continent qui essaie de se libérer de l'oppression, la leçon du Burundi et du Zimbabwe est claire : il ne peut y avoir de progrès démocratique sans médias libres et la répression contre ces derniers est souvent le premier signe d'une démocratie en train de dérailler.

Alors qu'ils étaient appelés à voter dans une série d'élections cruciales en 2005, les Burundais ont eu accès à plusieurs radios indépendantes les informant sur le processus électoral, débattant des enjeux et permettant aux citoyens ordinaires d'exprimer leur opinion. Les radios ont ainsi fait savoir aux responsables politiques quels étaient les soucis des gens et ont aidé à la transparence des élections.

Au Zimbabwe, les stations de radio privées sont interdites. Depuis que le gouvernement a fermé, en 2003, le Daily News, seul quotidien indépendant, les médias de la propagande d'Etat dominant l'information nationale. Le gouvernement s'est assuré que l'opposition n'ait guère d'accès aux médias avant les élections législatives de mars. L'avocate zimbabwéenne Beatrice Mtetwa, prix international de la liberté de la presse du CPJ en 2005, en conclut que le contrôle de l'information par le gouvernement est à la source des problèmes dans son pays. « Si l'information ne circule pas librement et si les gens, que ce soit dans les affaires ou ailleurs, n'ont pas accès à l'information, je ne vois pas comment la situation économique peut s'améliorer », explique-t-elle.

Sans surprise, le gouvernement du président Robert Mugabe a été déclaré vainqueur de ces élections législatives viciées, avec une majorité suffisante pour changer la Constitution. Au Burundi, au contraire, un ancien mouvement rebelle a détrôné les partis du pouvoir de transition et le pays a obtenu son gouvernement le plus représentatif depuis plus de dix ans.

Dans ces deux pays, les journalistes ont fait preuve d'un courage remarquable face aux attaques des autorités ou aussi, au Burundi, des rebelles. Dans ces deux pays, des lois

répressives sont encore en place et on ne peut compter sur les tribunaux pour rendre justice. Une économie faible ainsi que les bas salaires dans les médias constituent une menace supplémentaire à la liberté de la presse, rendant les journalistes vulnérables à la corruption.

Au cours des cinq dernières années, le régime de Mugabe a fait la guerre à la presse indépendante, utilisant une législation répressive pour fermer les journaux et harceler les journalistes. De leur côté, les dirigeants burundais n'ont pas non plus été amènes avec les médias.

Sous l'autorité de l'ancien président Pierre Buyoya, les médias étaient censurés et les journalistes indépendants régulièrement harcelés et emprisonnés. En juin encore, un journaliste a été mis en prison pendant neuf jours, accusé d'avoir « violé l'honneur et la vie privée du chef de l'Etat » après avoir rapporté que le président de transition Domitien Ndayizeye était déprimé par la défaite de son parti aux élections municipales. En juillet, à l'issue d'un conflit sur la couverture des élections, la police a fermé la station Radio Publique Africaine (RPA) dont le directeur, Alexis Sinduhije, fut lauréat du prix international de la liberté de la presse du CPJ en 2004.

Quels ont donc été les facteurs en jeu dans les scrutins de 2005 ? Comment le Burundi, poudrière ethnique sans tradition de presse indépendante et fiable, a fait mieux que le Zimbabwe ?

Ironiquement, le Zimbabwe avait semblé, jusqu'à récemment, bénéficier de garde-fous institutionnels dont une opposition politique forte et unifiée et une justice indépendante. Bien que dépourvu de radios privées, le pays jouissait d'une presse indépendante professionnelle et influente, souvent critique à l'égard du gouvernement. Mais c'est précisément la montée du parti d'opposition, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), qui a déclenché une réaction implacable et brutale du gouvernement contre les critiques du régime, en premier lieu la presse. En dépit d'une énorme pression des pays occidentaux, dont des sanctions, le rôle historique de Mugabe comme libérateur de la domination des Blancs l'a aidé à préserver le soutien des pays de la région. Mugabe a pu accuser l'Occident, notamment l'ancienne puissance coloniale britannique, de la plupart des maux du Zimbabwe, en s'appuyant sur le contrôle gouvernemental des médias.

Contrairement à Mugabe, l'ancien président burundais Pierre Buyoya ne bénéficiait pas d'un large soutien comme dirigeant, que ce soit sur le plan national ou dans la région. Buyoya est issu de la minorité ethnique tutsie, qui représente seulement 14% de la population du Burundi, et son pouvoir reposait essentiellement sur l'armée, dominée par les Tutsis. Après sa prise de pouvoir par un coup d'état en 1996, les pays voisins avaient imposé des sanctions. Face à une rébellion armée hutue, une opposition politique grandissante et des pressions régionales et internationales, Buyoya fut finalement contraint de signer un accord de paix avec ses opposants politiques, en 2000. Ce faisant, il promît une réforme de l'armée et la préparation d'élections démocratiques. Il assura aussi qu'il se désisterait en faveur d'un président de transition hutu. Plusieurs crises

politiques s'ensuivirent et les échéances furent reportées. Buyoya donna l'impression qu'il refuserait en fin de compte de mettre en œuvre les réformes. Mais la pression interne et étrangère fut maintenue et le processus de paix a, même de manière chaotique, continué.

Tant au Zimbabwe qu'au Burundi, le rôle des autres pays de la région a été capital, notamment celui de l'Afrique du Sud. Locomotive régionale, Pretoria dispose d'un pouvoir d'influence considérable sur ses voisins, dont le Zimbabwe et aussi sur le Burundi, où l'ancien président sud-africain Nelson Mandela a agi comme médiateur des accords de paix, en 2000.

Mandela a favorisé le maintien des pressions nécessaires à l'avancement du processus de paix au Burundi et son pays y a envoyé les premières forces de maintien de la paix, avant même les Nations unies. Cela a contribué à créer un environnement dans lequel les médias indépendants ont pu prospérer ; en retour, ceux-ci ont soutenu le processus de paix. Lors de sa réception du prix CPJ, en 2004, Sinduhije, directeur de RPA, a dit qu'il pensait que le Burundi était sur la voie d'un avenir libéré de la dictature et des massacres. « Ceci est largement dû à la pression internationale et au rôle positif joué par les radios privées au Burundi », a-t-il déclaré.

A l'inverse, l'actuel président sud-africain Thabo Mbeki a refusé de critiquer publiquement Mugabe ou de prendre la tête d'efforts régionaux afin de sanctionner les violations des droits de l'homme au Zimbabwe. Mbeki n'a pas non plus dénoncé les attaques incessantes contre les médias indépendants zimbabwéens.

La nouvelle démocratie burundaise demeure fragile. Mais les médias indépendants, en particulier les stations de radio qui ont émergé au cours des dernières années, ont de plus en plus confiance en eux. Ils ont montré courage et solidarité face aux attaques qu'ils ont subi et ils ont remporté quelques victoires significatives. Ainsi, en 2003, lorsque le gouvernement a interdit Radio Isanganiro et RPA après qu'elles eurent interviewé un porte-parole des rebelles sur les ondes, les autres stations privées annoncèrent l'interruption de leur couverture de l'information gouvernementale. L'interdiction des deux radios fut rapidement levée. Lorsque, en juillet 2005, les autorités ont fermé RPA, trois organisations professionnelles ont proposé une médiation conjointe et ont rencontré le chef de l'Etat. Peu de temps après, RPA fut autorisé à rediffuser. Dans la foulée, un remaniement de l'organisme officiel de régulation a permis d'y renforcer la représentation des journalistes.

Les journalistes zimbabwéens n'ont certes pas manqué de courage mais beaucoup ont été contraints de prendre l'exil, du fait de la brutalité d'un régime qui continue de se moquer totalement d'une presse libre. Seul un changement d'état d'esprit des autorités semble pouvoir améliorer la situation. Mais pour que cela puisse éventuellement survenir dans un proche avenir, une pression extérieure accrue est nécessaire.

Julia Crawford est la coordinatrice du programme Afrique du CPJ.

CAMEROUN

Au cours de sa vingt-troisième année de règne, le président Paul Biya, un des plus anciens dirigeants africains, a maintenu son contrôle du pouvoir. Alors que le Cameroun s'enorgueillit d'une presse variée, ses journalistes indépendants se plaignent des méthodes d'intimidation sophistiquées du gouvernement, aboutissant à une autocensure généralisée. Ils mettent en cause un réseau complexe de pressions financières utilisées pour influencer la couverture de l'information, dont la rétention des revenus publicitaires venant d'organismes gouvernementaux ou la politique du ministère de la Communication de fournir une aide financière annuelle à certains médias privés. Les autorités sont aussi restées réticentes à lever des lois pénales sévères en matière de diffamation.

Tout au long de l'année 2005, responsables gouvernementaux et autres personnalités puissantes ont usé de ces poursuites en diffamation pour envoyer en prison ou intimider les journalistes critiques. Un procureur de la capitale Yaoundé a par exemple ordonné, en juillet, l'emprisonnement de Joseph Bessala Ahanda dans l'attente d'une enquête judiciaire à son encontre pour diffamation. Ahanda, qui est rédacteur de l'hebdomadaire privé *Le Front*, a été relâché sans charge après trois semaines. Les accusations portées contre lui provenaient d'une série d'articles dans *Le Front* alléguant que l'ancien directeur des services postaux du Cameroun avait détourné des fonds de l'Etat.

Les journalistes travaillant dans des zones rurales reculées sont particulièrement vulnérables à de telles poursuites. Eric Wirkwa Tayu, éditeur de la petite lettre d'information en anglais *Nso Voice*, basée dans le village occidental de Kumbo, a été libéré en mars après avoir passé huit mois en prison pour être soupçonné d'avoir diffamé le maire de la ville. Le manque de solidarité entre des journalistes divisés par la langue, l'origine régionale ou les sympathies politiques peut, de plus, empêcher que de tels cas fassent l'objet d'une couverture publique.

Les poursuites légales menacent également la viabilité financière des organes d'information. Au début de l'année, la compagnie d'assurances CPA a déposé au moins trois plaintes en diffamation contre des membres de la rédaction du bimensuel privé *Le Jeune Observateur*, toutes en relation avec un article publié dans le journal un an plus tôt. L'une de ces plaintes a entraîné l'emprisonnement pour un mois du directeur de la publication, Jules Koum Koum. La cascade d'audiences au tribunal qui s'est ensuivie a provoqué de graves difficultés financières pour le journal.

Dans le nord du Cameroun, des représentants de l'armée ont engagé au moins 12 poursuites en 2005 contre l'hebdomadaire indépendant *L'œil du Sahel*, dans ce que les journalistes locaux ont appelé une campagne de harcèlement contre l'une des seules publications couvrant la région isolée du Nord-Cameroun. Ce journal rapporte régulièrement des abus commis par les forces de sécurité dans cette région, et des responsables locaux et soldats menacent souvent ses journalistes, ont précisé au CPJ des sources locales. Selon les journalistes locaux, les audiences devant le tribunal dans la ville de Maroua, au Nord, n'ont pas été communiquées au personnel du journal. En avril,

le directeur de publication Guibaï Gatama et un reporter ont ainsi été condamnés en leur absence à cinq mois de prison et à une lourde amende pour avoir, selon la cour, diffamé un commandant de la police militaire locale. Les journalistes n'ont pas été arrêtés mais, en août, la rédaction luttait pour maintenir à flot L'œil du Sahel.

Tandis que les stations de radio et de télévision privées ont proliféré depuis que le Cameroun a libéralisé les ondes dans les années 1990, les journalistes locaux disent que le gouvernement continue d'essayer d'en contrôler le contenu, en partie à travers le système d'obtention des licences. Plutôt que de délivrer des autorisations formelles d'émettre, le gouvernement a depuis longtemps compté sur un système nébuleux d'« autorisations provisoires » qui maintient les opérateurs privés dans un vide juridique où ils risquent la fermeture s'ils contrarient les autorités. L'attrait populaire de la radio ainsi que sa large capacité de diffusion en font le média le plus influent du pays, comme presque partout en Afrique.

Une bonne nouvelle est venue en juillet quand les autorités ont levé les scellés sur les studios de Freedom FM, une radio indépendante mort-née, créée dans la ville méridionale de Douala par le journaliste chevronné Pius Njawé, lauréat en 1991 du prix international de la liberté de la presse du CPJ. En mai 2003, le ministère de la Communication avait ordonné la fermeture de la station à la veille de sa mise sur les ondes, arguant que son directeur n'avait pas suivi la procédure appropriée dans sa demande d'autorisation d'émettre. Njawé, très connu en tant que directeur du journal populaire Le Messenger, assure avoir procédé à toutes les étapes nécessaires et beaucoup de journalistes locaux ont vu dans la fermeture de Freedom FM une tentative du gouvernement de censurer une voix influente et critique.

La victoire de Freedom FM a été amère. Pendant la période où le studio est resté sous scellés, l'absence d'entretien et les fuites dans la toiture ont endommagé une bonne partie du matériel et la station n'a pas pu commencer à émettre immédiatement.

Après que l'attention internationale eut été portée sur le cas de Freedom FM, le ministère de la Communication a annoncé en août qu'une commission impliquant plusieurs ministères et travaillant de concert avec le Conseil national de la communication, organe officiel, allait commencer à examiner les demandes pour des autorisations officielles d'émettre. Le ministre de la Communication Pierre Moukoko Mbonjo a déclaré au CPJ que la livraison des autorisations n'allait pas trainer. Certains journalistes locaux se sont néanmoins montrés sceptiques sur ce point.

Cherchant à améliorer la réputation de la presse privée, qui souffre des allégations de corruption et d'esprit partisan, les journalistes ont inauguré, en mars, un organe d'autorégulation. Le Conseil Camerounais des médias, organisé pour l'essentiel par un syndicat local de journalistes avec un appui financier du Canada, a reçu le mandat d'améliorer la déontologie de la profession et de fournir un cadre à la résolution de plaintes à l'encontre de journalistes, en évitant le recours aux tribunaux. Cependant, selon des sources locales, des raisons financières ont empêché le conseil de devenir actif. Une commission nationale de délivrance des cartes de presse, établie par le ministère de la

Communication en 2004 en coopération avec les associations locales de journalistes, a aussi été inactive.

COTE D'IVOIRE

Dans un climat de violence et de tension politique, les journalistes ont été fréquemment menacés, agressés et censurés. Depuis le soulèvement de 2002, le pays a été divisé entre le Nord occupé par les rebelles et le Sud tenu par le gouvernement. Environ 10 000 soldats français et des Nations unies surveillent un fragile cessez-le-feu. Dans leur zone, les rebelles tiennent la bride haute à la presse mais ce sont les forces pro-gouvernementales qui ont porté la majorité des attaques enregistrées en 2005 contre les médias.

Les « Jeunes Patriotes », l'une des milices soutenant le président Laurent Gbabo, ont agressé et harcelé des journalistes à Abidjan, principal centre administratif et commercial du pays et siège de la plupart de ses organes d'information.

Le 24 juillet, les Jeunes Patriotes ont forcé l'entrée des locaux de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI, organe d'Etat) après qu'un groupe armé non identifié eut attaqué et brièvement tenu la ville d'Agboville, à 72 kilomètres d'Abidjan. Les Jeunes Patriotes ont exigé que RTI diffuse l'intégralité du discours de leur dirigeant, Charles Blé-Goudé, qui a accusé les rebelles d'avoir capturé cette ville. Les rebelles ont nié toute implication. Dans son discours, Blé-Goudé a appelé à l'interdiction des journaux favorables à l'opposition. La direction de RTI a condamné l'action des Jeunes Patriotes et demandé la protection du gouvernement.

Le jour suivant, les Jeunes Patriotes ont perturbé la distribution de huit quotidiens indépendants ou pro-opposition autour d'Abidjan. Leurs menaces en ont contraint certains à évacuer leurs locaux, selon des sources locales. Les Jeunes Patriotes ont investi la compagnie de distribution Edipresse, où ils ont détruit des centaines d'exemplaires de journaux. Certains des quotidiens ciblés ont été menacés de voir leur siège incendié et leur personnel tué, selon des sources du CPJ. En novembre 2004, au cours d'une vague de violence anti-rebelles et anti-française dans le Sud, les Jeunes Patriotes avaient attaqué certains de ces quotidiens, mettant le feu à leurs bureaux, pillant et détruisant leurs équipements alors que le personnel sauvait sa peau en fuyant.

Le 26 juillet, les Jeunes Patriotes ont sauvagement battu un reporter de l'un des journaux privés alors qu'il s'apprêtait à couvrir une conférence de presse de l'opposition à Abidjan. Des membres de la milice ont perturbé la réunion et attaqué les partisans de l'opposition, selon les informations rapportées localement. Le correspondant politique José Stéphane Koudou a été battu à coups de barres en fer et gravement blessé, selon ses collègues. Ses agresseurs ont confisqué sa carte de presse montrant qu'il travaillait pour le quotidien privé Le Jour Plus. Fin octobre, Le Jour Plus a annoncé qu'il suspendait sa publication en protestation des menaces contre son personnel.

Non seulement le gouvernement n'a pas réfréné les Jeunes Patriotes, mais des responsables de haut niveau ont ouvertement intimidé la presse. Lors d'une réunion avec des journalistes locaux en août, le général Philippe Mangou, chef des forces armées de Côte d'Ivoire, a menacé d'interdire les journalistes manquant de travailler « dans l'intérêt de la nation ». Selon la presse locale et internationale, Mangou a conseillé aux journalistes d'être patriotiques. Sinon, a-t-il dit, « nous nous trouverons dans l'obligation de prendre nos responsabilités et d'interdire la parution de certains journaux » accusés de faire l'apologie de la violence et de la rébellion.

Mangou a aussi exigé un black-out de la presse sur les déclarations des officiers dissidents de l'armée Mathias Doué et Jules Yao Yao, qui avaient récemment appelé au départ de Gbagbo. Au cours de la même réunion, le commandant de la garde républicaine Dogbo Blé Brunot a déclaré aux journalistes : « La Côte d'Ivoire est en guerre et quand un pays est en guerre, y compris dans les pays dits de grande démocratie, il n'y a pas de liberté de presse. »

Les forces gouvernementales ont aussi essayé de fixer les choix éditoriaux de l'organe audiovisuel national, RTI. Fin juillet, un groupe de soldats en uniforme et en armes a pris d'assaut les bureaux de RTI à Abidjan et instruit sa direction de ne pas diffuser d'images de membres de l'opposition. En réponse, le directeur général de RTI, Kébé Yacouba, a annoncé que RTI suspendait la couverture de tous les partis politiques, y compris le Front populaire ivoirien (FPI) au pouvoir. Le mois suivant, le conseil d'administration de RTI a levé la suspension, déclarant que le climat politique s'était amélioré.

Selon un accord conclu en avril 2005, les parties en conflit en Côte d'Ivoire ont accepté que « la RTI est une institution importante qui doit être utilisée pour favoriser l'unité et la réconciliation nationale ». Cela faisait suite à la condamnation internationale du rôle joué par RTI, en novembre 2004, lorsque les forces pro-gouvernementales évincèrent Yacouba, prirent le contrôle des installations de RTI et utilisèrent la radio et la télévision pour inciter à l'hostilité contre les étrangers et contre les groupes ethniques ivoiriens jugés favorables aux rebelles.

Une cible privilégiée était la France, ancienne puissance coloniale, qui avait détruit l'essentiel de l'aviation ivoirienne en représailles au bombardement des forces françaises par des raids aériens gouvernementaux début novembre, à Bouaké, fief des rebelles au Nord. A la suite des émissions, des affrontements meurtriers avaient éclaté dans la capitale entre manifestants et soldats français. Les Nations unies avaient condamné les émissions de RTI et le gouvernement avait réinstallé à la direction Yacouba et son équipe.

Les observateurs indépendants notent que, sous Yacouba, la programmation de RTI est généralement professionnelle. Cependant, l'inquiétude internationale persiste sur la xénophobie dans les médias ivoiriens.

Dans un rapport au Conseil de sécurité de l'Onu, en septembre, le secrétaire général Kofi Annan a écrit que « les incitations à la violence, à l'exclusion et à l'intolérance, ainsi que

les appels en faveur d'une reprise du conflit armé se sont poursuivis sans interruption dans les médias ivoiriens, en particulier dans ceux associés au parti au pouvoir ». Le rapport ajoute que, à la suite des massacres dans l'Ouest du pays en juin et des violents incidents de juillet, certains médias ont aussi pris pour cible des membres de la mission de l'Onu en Côte d'Ivoire.

Des hommes politiques et des médias pro-gouvernementaux, comme le quotidien du FPI Notre Voie, ont aussi fait campagne contre la France qu'ils accusent de soutenir les rebelles. La France a arbitré le premier accord de paix conclu après le début de la rébellion en 2002. Elle a aussi envoyé des troupes pour superviser l'application de l'accord.

Mi-juillet, les autorités ivoiriennes ont suspendu la diffusion en FM de Radio France Internationale (RFI). Le Conseil national de la communication, l'organisme officiel de régulation connu sous son acronyme CNCA, a accusé RFI d'offrir une couverture partisane et d'avoir cité un rapport de l'Onu sur des massacres de civils que le porte-parole de la mission de l'Onu a plus tard déclaré ne pas exister. Le CNCA a ordonné à RFI de payer une amende de neuf millions de francs CFA (16,577 US \$) et de diffuser « au moins cinq fois » une rétractation publique sur les ondes. RFI a refusé de renier sa couverture.

Selon l'étude du CPJ, la diffusion en FM de RFI avait été interrompue plusieurs fois dans le passé, au cours de périodes politiquement sensibles. Par exemple, en novembre 2004, des attaquants non identifiés ont mis hors d'usage les transmetteurs FM des radios internationales, dont RFI, juste avant que des raids aériens soient menés par le gouvernement contre des positions rebelles dans le Nord.

L'ombre du meurtre du correspondant de RFI Jean Hélène par un policier ivoirien, en octobre 2003, a aussi continué de planer lourdement sur les journalistes travaillant en Côte d'Ivoire. Rare cas de justice rendue après une attaque contre un journaliste, le policier a été jugé et condamné à 17 ans de prison, début 2004, bien qu'aucun mobile du meurtre n'eut été donné. Le tribunal militaire n'a pas rendu public ses conclusions sur le fait que le policier ait agi seul ou sur ordre. Les militants locaux et internationaux des droits l'homme ont continué de protester contre les « circonstances atténuantes » accordées au meurtrier de Hélène.

Le gouvernement a aussi été vivement critiqué pour son échec à élucider le cas du journaliste disparu Guy-André Kieffer. Journaliste freelance de nationalités française et canadienne, Kieffer a disparu à Abidjan en avril 2004. Fin octobre, Michel Legré, seul suspect identifié, a été mis en liberté provisoire. Homme d'affaires et beau-frère de l'épouse du président, Simone Gbagbo, Legré est la dernière personne connue à avoir vu Kieffer vivant. En 2004, il a été inculpé par les autorités ivoiriennes pour complicité d'enlèvement et de meurtre. Le corps de Kieffer n'a jamais été retrouvé. Un juge d'instruction français a aussi mis en examen Legré pour complicité dans l'enlèvement et la séquestration du journaliste.

ETHIOPIE

En novembre, le gouvernement a lancé une attaque soudaine et profonde contre la presse indépendante à la suite d'affrontements entre la police et des manifestants antigouvernementaux au cours desquels plus de 40 personnes ont trouvé la mort. Les autorités ont détenu plus d'une douzaine de journalistes, publié une liste de responsables de rédaction et de patrons de presse recherchés, et menacé de poursuivre les journalistes pour trahison, crime passible de la peine de mort en Ethiopie. Des douzaines de journalistes sont restés terrés pendant la vague de répression, réduisant virtuellement au silence la presse privée locale.

Pendant presque une semaine, les forces de sécurité se sont affrontées à Addis Abeba avec des partisans de l'opposition accusant le premier ministre Meles Zenawi d'avoir truqué les élections qui l'ont reconduit au pouvoir, en mai. En juin, au cours de manifestations similaires, les forces de sécurité avaient également tiré sur les manifestants.

Le gouvernement a accusé les membres de la presse privée d'agir comme « porte-parole » de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD, opposition), qui avait refusé d'entrer dans le gouvernement après les élections disputées. Il a publié une liste de ceux qu'il entendait poursuivre pour avoir essayé de « violemment saper l'ordre constitutionnel du pays ». La liste identifiait 17 rédacteurs en chef et patrons de presse de huit journaux privés, ainsi que Kifle Mulat, président de l'Association des journalistes de la presse libre éthiopienne (EFJA).

Les forces de sécurité ont arrêté de multiples dirigeants de l'opposition et des milliers de leurs partisans, ainsi que des militants des droits de l'homme, des avocats, des universitaires et d'autres personnalités importantes ayant commenté les élections. Au moins 13 des journalistes dont les noms apparaissaient sur la liste du gouvernement ont été détenus et se sont vus refuser une mise en liberté sous caution. En décembre, l'un d'entre eux a été condamné à huit mois de prison pour une accusation de diffamation datant de 2003. Du personnel médical ayant donné des informations sur le nombre de victimes à des reporters travaillant pour des médias internationaux a été incarcéré, ainsi que des parents de certains journalistes locaux. Seule une poignée de journaux privés essentiellement pro-gouvernementaux ont pu continuer à paraître ; la parution de plus d'une douzaine d'autres a été bloquée par des forces de sécurité positionnées à l'imprimerie d'Etat. Le 9 novembre, le premier ministre a déclaré que les dirigeants de l'opposition et les journalistes arrêtés en rapport avec les affrontements seraient poursuivis pour trahison. Dans un entretien téléphonique avec le CPJ, le ministre de l'Information Berhan Hailu a refusé de donner des exemples de preuves soutenant l'accusation de trahison contre un journaliste.

Les médias d'Etat, dont l'unique radio et l'unique télévision d'Ethiopie, ont fait œuvre de propagande, calomniant les médias privés et étrangers. L'audiovisuel d'Etat a montré les photos de plusieurs des journalistes figurant sur la liste du gouvernement et appelé la

population à informer la police sur le lieu où ils pourraient se trouver. Une déclaration du ministère de l'Information diffusée sur les médias d'Etat a accusé les dirigeants de l'EFJA d'avoir « joué un rôle clé dans la mise en œuvre de la violence planifiée ».

Le ministre a déclaré que la radio Voix de l'Amérique (VOA), financée par les Etats-Unis, et la radio allemande Deutsche Welle étaient des porte-parole de l'opposition « voulant à tout prix déstabiliser la paix et la stabilité du pays », a rapporté l'Ethiopian Herald, journal gouvernemental. Les deux stations sont des sources d'information populaires en Ethiopie, où il n'existe pas de radios locales indépendantes. Des journalistes locaux ont dit au CPJ que les remarques du ministre, qui ont fait suite à une violente agression contre un correspondant de la VOA par des attaquants non identifiés, pourrait mettre en danger les reporters de la VOA et Deutsche Welle en Ethiopie. En juin, le ministère de l'Information avait révoqué les accréditations de trois correspondants locaux de la VOA et de deux autres travaillant pour Deutsche Welle, accusant ces journalistes, tous Ethiopiens, de fournir des « informations déséquilibrées » sur les élections. Plusieurs ont fui le pays, craignant d'autres persécutions par les autorités.

La répression de novembre est intervenue après d'autres velléités d'entraver la liberté de la presse au lendemain des élections, le 15 mai, entachées par la violence, les allégations de fraude et les vives critiques des observateurs de l'Union européenne. Alors que le scrutin avait été marqué par une participation forte et pacifique, les manifestations ont éclaté un mois plus tard, les partisans de l'opposition protestant du retard et des irrégularités dans l'annonce des résultats. Le 8 juin, les forces de sécurité ont tiré sur les manifestants dans la capitale, Addis Abeba, tuant plus de 30 personnes tandis que des milliers d'autres étaient arrêtés sans charge.

Les résultats officiels ont finalement prononcé la victoire du parti de Meles Zenawi au pouvoir, le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien, mais avec une percée notable de la CUD. Celle-ci a déclaré l'élection truquée.

Le CPJ a observé un accroissement des poursuites contre les journalistes ayant couvert le lendemain des élections. D'autres journalistes ont appliqué l'autocensure. Après les manifestations de juin, le ministère de la Justice a prévenu que tout journaliste « diffusant des reportages fallacieux ne pouvant être prouvés » serait poursuivi. Entre juin et septembre, au moins 17 responsables de la rédaction d'hebdomadaires privés en langue amharique ont été arrêtés à cause de leur couverture de l'après-élections. Au moins sept ont été accusés d'infractions pénales comme avoir diffamé le ministère de la Défense et l'armée. Plusieurs de ces journalistes ont été arrêtés plus d'une fois.

Selon la loi sur la presse éthiopienne, des poursuites pénales peuvent être engagées contre les journalistes pour, entre autres, diffamation, incitation à la violence et publication de fausses nouvelles. Les dossiers peuvent traîner pendant des années et les journalistes sont régulièrement emprisonnés faute d'être capables de payer la caution ou pour avoir été absent à l'audience. Les rédacteurs en chefs, qui sont tenus responsables de ce qui est publié dans leur journal, ont souvent de nombreuses poursuites pendantes contre eux.

En août, deux d'entre eux ont été reconnus coupables d'outrage à la cour pour avoir refusé de révéler la source de citations anonymes critiquant un verdict controversé de la Cour suprême dans une affaire impliquant le conseil électoral national. Ce verdict avait rejeté la plainte de la CUD selon laquelle le conseil électoral avait annoncé les résultats provisoires de façon inappropriée, avant que le décompte final fut achevé. Tamrat Serbesa, rédacteur en chef de Satanaw a écopé d'un mois de prison tandis que Andualem Ayle, rédacteur en chef de Ethiop, a reçu une amende.

Le 8 juin, les autorités ont arrêté Fikre Gudu, important distributeur de journaux dans la capitale, et l'ont détenu pendant un mois sans charge. En août, la police l'a de nouveau arrêté et détenu quatre jours pour avoir donné un entretien à l'hebdomadaire privé Asqual sur son incarcération précédente. Dans cet entretien, Gudu décrivait les piètres conditions carcérales et disait que son arrestation faisait partie de l'offensive contre les médias indépendants au lendemain des élections. Selon des sources locales, la police a accusé Gudu d'utiliser l'interview pour diffuser de fausses informations et pour diffamer le système pénitentiaire.

Les journalistes basés hors d'Ethiopie ont aussi été ciblés. En août, Zenawi et d'autres dirigeants haut placés ont appuyé les poursuites devant un tribunal aux Etats-Unis contre quatre Ethiopiens accusés d'avoir diffusé des reportages diffamatoires sur la radio Tensae Ethiopia Voice of Unity, une station gérée par des expatriés éthiopiens en Europe et aux Etats-Unis. Tensae diffuse vers l'Ethiopie en ondes courtes et sur Internet. En septembre, les poursuites ont été abandonnées, peut-être à cause des pressions internationales.

En octobre, la police fédérale a convoqué et interrogé quatre dirigeants de l'EFJA sur les activités de l'organisation alors qu'elle était officiellement interdite entre fin 2003 et fin 2004. La Haute cour fédérale avait, plus tard, déclaré l'interdiction illégale. Mais au cours des interrogatoires, la police a accusé la direction de l'EFJA d'avoir illégalement poursuivi les activités de l'organisation, y compris en publiant des communiqués de presse et en parlant à des reporters sur les questions de liberté de la presse. Certaines sources locales pensent que l'action de la police contre le président de l'EFJA Mulat, le vice-président Taye Belachew, le comptable Habetamu Assefa et le trésorier Sisay Agena a été menée en représailles de la couverture par l'organisation du harcèlement des journalistes après les élections.

Les affrontements armés entre les forces gouvernementales et les mouvements de sécession, notamment le Front de libération oromo (OLF), demeurent des sujets sensibles pour les journalistes éthiopiens. L'OLF veut un Etat séparé au sud de l'Ethiopie pour les Oromos, l'un des plus importants groupes ethniques du pays. En 2004, de violentes manifestations d'étudiants oromos avaient entraîné une répression du gouvernement contre les Oromos, dont des journalistes des médias d'Etat. Plusieurs d'entr'eux ont fui le pays. En mai 2004, deux journalistes oromos de la Télévision éthiopienne (ETV) avaient été arrêtés et accusés d'aider l'OLF. Shiferaw Insermu, un reporter d'ETV dans le domaine des arts et loisirs, et Dhabasa Wakjira, chef de l'information du service en oromo à ETV, étaient toujours en prison fin 2005. Il n'est pas clair si leur incarcération dérive de leur activité journalistique.

GAMBIE

Le renforcement de lois répressives sur les médias et l'échec à résoudre le meurtre, en décembre 2004, d'une figure du journalisme gambien, Deyda Hydera, se sont ajoutés au climat de violence et d'intimidation auquel ont fait face les médias privés en 2005. Le président Yahya Jammeh a déclaré que la Gambie autorise « trop de liberté d'expression » et les journalistes locaux craignent que la répression du gouvernement ne s'aggrave à l'approche des élections présidentielles de 2006.

En mars, il a été révélé que Jammeh avait secrètement ratifié deux mesures d'une législation répressive sur les médias auxquelles s'étaient opposés tant l'Union de la presse de Gambie (GPU) que Hydera, directeur et copropriétaire du journal indépendant The Point.

La première mesure, un amendement à la Loi sur les Journaux, augmente la caution que les propriétaires de médias écrits doivent déposer pour que le gouvernement les enregistre, passant de 100 000 dalasis (3 480 US \$) à 500 000 dalasis (17 400 US \$). Elle étend aussi cette condition aux propriétaires de médias audiovisuels et enjoint à tous les propriétaires de se réenregistrer. Les journalistes locaux ont qualifié cette somme de prohibitive et souligné qu'elle entraverait le développement des médias.

La seconde mesure amende le code pénal, remplaçant les amendes par des peines de prison obligatoires d'au moins six mois pour les éditeurs ou journalistes reconnus coupables d'avoir publié une information diffamatoire, « séditeuse » ou fausse. Elle autorise aussi l'Etat à saisir, sans contrôle judiciaire, toute publication jugée « séditeuse ».

Sous les pressions intérieure et internationale, le gouvernement a, plus tard, révisé une nouvelle fois le code pénal. Il a retiré la disposition imposant l'emprisonnement et réinstallé la possibilité d'une amende. Mais simultanément, il a doublé jusqu'à un an la peine de prison minimale. La GPU a stigmatisé l'amendement comme un pas en arrière et exprimé son inquiétude sur une disposition qui autorise les tribunaux à confisquer les imprimeurs ayant été utilisés pour imprimer le contenu mis en cause.

Au début de l'année, il a semblé que la presse indépendante du pays – en particulier les journaux phares The Point et The Independent – pourrait ne pas survivre aux retombées du meurtre de Hydera. The Point avait perdu son rédacteur en chef et son principal éclaireur. Le rédacteur en chef de The Independent, Abdoulaye Sey, avait fui le pays tandis que son directeur exécutif Alagi Yorro Jallow décidait de rester hors du pays. Les deux hommes avaient été menacés et craignaient pour leur sécurité.

Pourtant, en dépit de la perte de ses cadres, The Point et The Independent ont réussi à continuer de publier, avec l'aide éditoriale de Demba Jawo, alors secrétaire général de la

GPU. Fait remarquable, les journalistes de The Independent ont aussi surmonté la perte de ses moyens d'imprimer.

En mai, The Independent a été contraint d'interrompre sa publication après que le journal privé pro-gouvernemental Daily Observer eut brutalement mis fin à son accord informel d'impression. Le directeur de The Independent, Musa Saidu Khan, a confié au CPJ que les autres imprimeries gambiennes ont refusé les demandes de services du journal. Il a expliqué qu'elles avaient été prévenues de ne pas imprimer The Independent et ont craint que leurs machines soient menacées.

Pendant plus d'un mois, alors qu'il cherchait à résoudre son problème d'imprimerie, The Independent est resté fermé. Finalement, il a décidé de passer à un format nécessitant une photocopieuse plutôt qu'une presse. Des journalistes indépendants soupçonnent le Daily Observer d'avoir mis fin à son accord avec The Independent pour des motifs politiques. Momodou Sanyang, directeur de la rédaction du Daily Observer, a déclaré au CPJ qu'il a pris cette décision après avoir pris connaissance de problèmes avec l'imprimerie de son journal, dont le besoin de pièces détachées et d'une plus grande capacité d'impression.

Au cours d'une mission en Gambie en avril 2005, le CPJ a noté la profonde méfiance entre le gouvernement et les médias indépendants. Le CPJ a invité Jammeh et son gouvernement à prendre certaines mesures pour améliorer le climat, en affirmant son engagement en faveur de la liberté de la presse et pour la sécurité des journalistes.

Jammeh a fait le contraire. En juillet, il a déclaré qu'il avait donné « trop de liberté d'expression et de droits aux médias », selon la Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest (MFWA), organisation indépendante basée au Ghana. Dans un entretien sur la radio-télévision d'Etat pour marquer le 11e anniversaire du coup d'état l'ayant porté au pouvoir, le 22 juillet 1994, Jammeh a précisé avoir introduit les nouvelles lois sur la presse car « les journalistes sont uniquement intéressés à dénigrer les gens ».

L'enquête officielle sur le meurtre de Hyndara a stagné. En juin, le gouvernement a livré à la presse un rapport « confidentiel » assemblé par l'Agence nationale de renseignement, censée enquêter sur le crime. Le rapport ne donnait aucun détail sur l'expertise médico-légale ni n'étudiait de possible lien entre les meurtriers de Hyndara et d'autres attaques non élucidées contre les médias indépendants. Au lieu de cela, il alléguait que Hyndara était « un coureur de jupons invétéré » qui avait « dangereusement provoqué » beaucoup de gens. Le rapport a été largement dénoncé comme dénué de professionnalisme et considéré comme une tentative du gouvernement de salir la réputation de Hyndara.

Hyndara, qui était aussi correspondant pour l'Agence France-Presse et pour Reporters sans frontières (RSF), a été touché par balle à la tête et à la poitrine par des agresseurs non identifiés alors qu'il rentrait en voiture chez lui dans la capitale Banjul, le soir du 16 décembre 2004. Deux autres membres du personnel du Point ont été blessés. Hyndara était un critique régulier du gouvernement et un militant de premier plan de la liberté de la presse. Il avait écrit une rubrique intitulée « Good morning Mr President » dans laquelle

il critiquait Jammeh. Beaucoup de journalistes locaux soupçonnent ses agresseurs d'avoir été liés aux forces de sécurité du gouvernement.

Les journalistes se sont aussi dits profondément inquiets de l'échec du gouvernement à élucider une série d'incendies criminels dont celui, en 2000, contre la station privée Radio 1 FM, puis, en août 2004, contre la maison du correspondant de la BBC Ebrima Sillah et, en octobre 2003, contre les bureaux de The Independent. En avril 2004, un second incendie criminel contre ce journal avait détruit sa nouvelle imprimerie. Plusieurs employés se trouvant alors dans le bâtiment en avaient réchappé de justesse.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

En 2005, le meurtre et la tentative de meurtre de journalistes en République démocratique du Congo (RDC) a glacé la presse indépendante de ce pays. Les journalistes y ont travaillé dans un climat de tension préélectorale, subissant menaces et harcèlement de la part de représentants du gouvernement et d'autres personnalités puissantes. La corruption endémique et le faible système judiciaire dans un pays portant encore les cicatrices de la guerre civile rendent le recours à la justice très limité. La situation a empiré après la décision du président Joseph Kabila de reporter d'un an les élections prévues en juin.

Le 3 novembre, des hommes armés non identifiés ont assassiné Franck Kangundu, journaliste politique chevronné du quotidien indépendant La Référence Plus. Kangundu a été tué avec sa femme, Hélène Mpaka, devant leur domicile dans la capitale Kinshasa. Les journalistes locaux craignent qu'il ait été tué pour son travail de journaliste. Kangundu couvrait des sujets variés pour le journal, dont les relations parfois acrimonieuses entre les partis politiques qui se partagent le pouvoir en RDC, ainsi que l'économie et les affaires. Les associations de liberté de la presse et de défense des droits de l'homme ont manifesté, le 7 novembre, à Kinshasa. Le vice-président du pays Azerias Ruberwa a promis aux manifestants d'enquêter sur le double meurtre.

En mai, des hommes en uniforme militaire ont tiré sur le reporter Jean Ngandu, alors qu'il se trouvait chez lui à Lubumbashi, dans la région troublée du Katanga. Ngandu s'est jeté à terre et n'a pas été touché. Le motif de l'attaque n'est pas clair mais des sources du CPJ indiquent qu'elle pourrait être liée à son travail de journaliste pour Radio Okapi, une station gérée conjointement par les Nations unies et l'organisation non gouvernementale suisse Fondation Hirondelle. Tant Radio France Internationale (RFI) que l'organisation de défense de la liberté de la presse Journaliste en danger (JED), basée à Kinshasa, ont noté que Ngandu avait fait un reportage sur une tentative présumée de sécession au Katanga, fin avril. Radio Okapi, que l'on peut capter en FM ou en ondes courtes dans la plupart de ce vaste pays, est devenue une source d'informations populaire.

Selon des sources locales, dans l'Est du pays où de nombreux groupes armés continuent d'opérer, l'autocensure s'est accrue chez les journalistes après le meurtre d'un célèbre militant des droits de l'homme, le 31 juillet. Pascal Kabungulu Kibembi, directeur exécutif de Héritiers de la justice, a été tué par balle à Bukavu, près de la frontière

rwandaise. Le gouvernement de transition à Kinshasa, qui comprend d'anciens combattants, exerce peu de contrôle dans l'Est de la RDC.

Les journalistes couvrant les questions de corruption ou les violations des droits de l'homme font face à une menace constante de mise en prison abusive, notamment sous le régime de lois archaïques sur la diffamation. Des poursuites en diffamation ont été lancées par des personnalités puissantes du monde politique, de celui des affaires ou de l'armée. Dans la plupart des cas, elles n'ont pas abouti à un procès mais des personnes ont souvent été maintenues en détention pendant des semaines, dans des conditions déplorables, avant de devoir déposer une caution pour être libérées. Dans le cas du directeur de L'Alerte, Jean-Marie Kanku, celui-ci a été enlevé à Kinshasa, fin octobre, par l'agence nationale de renseignement (ANR) après qu'il eut publié des articles accusant de corruption le directeur de l'ANR, Lando Lurhakumbirwa. Kanku a été maintenu sans contact avec l'extérieur pendant une semaine, sa santé s'aggravant brutalement. Après douze jours de détention, il a finalement été présenté devant un tribunal qui l'a mis en accusation pour publication de fausse information et lui a accordé la liberté sous caution. Kanku doit se rendre au tribunal deux fois par semaine et demeurer dans le pays.

Les journalistes en RDC subissent fréquemment harcèlement, menaces et censure, souvent de la part de membres du gouvernement. En janvier, deux stations de télévision privées et une radio appartenant au vice-président Jean-Pierre Bemba, chef de l'ancien mouvement rebelle MLC, ont été suspendues après qu'elles eurent diffusé une conférence de presse critique à l'égard de Kabila. Le même jour, le ministre de l'Information Henri Mova Sakanyi a tenté de restreindre la diffusion audiovisuelle par un mémorandum gouvernemental ordonnant l'arrêt des émissions à ligne ouverte. Bien que le gouvernement n'ait pas donné suite à l'interdiction, Sakanyi a déclaré dans le mémorandum que le président était « sacré » et que « toute attaque contre lui dans la presse écrite ou dans les médias audiovisuels sera sanctionnée selon la loi ». Les trois stations ont repris leurs émissions deux jours plus tard, après de fortes protestations intérieures et internationales.

En avril, le gouverneur d'une province a fait fermer pendant deux jours Radiotélévision Debout Kasai (RTDK), média audiovisuel communautaire de la ville minière de Mbuji-Mayi, affirmant que ce média avait incité à la violence antigouvernementale. La direction de RTDK a déclaré avoir simplement rapporté les nouvelles. En juin, le directeur d'une radio communautaire de la ville de Tshikapa, au centre du pays, a dû passer dans la clandestinité après que le gouverneur de cette province eut publiquement appelé à son arrestation. Le journaliste, Casimir Ntwite, avait effectué des interviews sur le report des élections nationales. Les autorités de Tshikapa ont aussi harcelé et menacé d'autres journalistes.

A Kinshasa, les forces de sécurité ont harcelé et brièvement détenu des journalistes couvrant les manifestations du 30 juin s'opposant au report des élections. Elles ont aussi fait fermer la station de télévision et deux stations de radio appartenant au groupe privé RAGA, détenant brièvement son directeur à la suite de sa couverture des manifestations.

Le 1er juillet, la Haute autorité des médias (HAM), organisme officiel de régulation, a ordonné une suspension de dix jours de la diffusion de RAGA pour « traitement partiel de l'information ». Plusieurs journalistes locaux ainsi que JED ont dénoncé cette suspension comme étant politiquement motivée.

L'organisation JED, devenue une source d'information vitale sur la liberté de la presse en RDC, a elle-même fait l'objet de graves menaces en 2005. Son président, Donat M'baya Tshimanga, et son secrétaire général, Tshivis Tshivuadi, ont reçu des menaces de mort par email, en avril. Ils avaient auparavant reçu des menaces téléphoniques anonymes et été calomniés sur la télévision d'Etat. En novembre, des attaques personnelles contre les dirigeants de JED ont été publiées dans L'Avenir, un quotidien considéré comme proche du parti au pouvoir PPRD.

Les organes de régulation des médias ont fait campagne pour améliorer la déontologie professionnelle et supprimer la propagande politique et ethnique. La HAM a aussi imposé des sanctions contre certains médias, en réprimande de pratiques jugées contraires à la déontologie. En juin, elle a interdit une émission de débat sur la station de télévision privée de Kinshasa Horizon 33, affirmant qu'elle ne donnait pas un temps d'antenne égal aux participants et était déséquilibrée. Elle a suspendu pendant 60 jours une émission sur une autre télévision privée, Radio-Télévision Kin Malebo (RTKM), déclarant qu'elle « abuse souvent du téléphone ouvert, laissant de nombreux intervenants débiter des accusations gratuites ainsi que des propos violents et diffamants contre des tiers souvent non invités, voire des dépositaires de l'autorité publique».

La HAM est présidée par Modeste Mutinga, lauréat du prix international de la liberté de la presse du CPJ en 2000. Si Mutinga est un professionnel chevronné et respecté, les journalistes s'inquiètent de ce que la HAM fasse l'objet de pressions politiques. En 2005, JED a contesté à deux reprises des décisions de la HAM : lors de la suspension de la diffusion de RAGA, en juin ; et lors de la suspension de trois journaux, en septembre, sans audience préalable. JED a qualifié cette décision de totalitaire et manquant d'indépendance. Cependant, malgré ces incidents, le président de JED pense que le bilan général de la HAM en 2005 a été positif. Il remarque que la HAM a, par exemple, introduit des codes de conduite dans la couverture médiatique des partis politiques en période électorale et a « apporté un peu d'ordre » en matière de régulation.

RWANDA

L'environnement pour les médias au Rwanda n'a guère connu d'amélioration avec l'ouverture de stations de radio privées. La répression du gouvernement du président Paul Kagame et l'autocensure des journalistes ont presque étouffé toute couverture critique. Les organisations de défense des droits de l'homme et les médias locaux ont souvent renoncé à s'opposer à l'intimidation et aux attaques contre la presse. De précédentes violences à l'encontre de journalistes sont restées impunies.

Au moins neuf radios commerciales, communautaires et religieuses émettaient à la fin de l'année, tout comme de nouvelles stations régionales appartenant à la station d'Etat Radio Rwanda. Mais selon des informations recueillies par le CPJ, les nouvelles radios ne diffusent que peu d'émissions politiques critiques ou d'enquêtes journalistiques, tandis que la télévision demeure un monopole d'Etat.

Après plusieurs années de retard, les tribunaux « gacaca » ont finalement commencé à juger des suspects du génocide de 1994, au cours duquel quelque 800 000 Tutsis et Hutus modérés ont été tués en un peu plus de trois mois. Ces tribunaux, inspirés d'une forme de la justice traditionnelle rwandaise, ont été instaurés pour juger plusieurs dizaines de milliers de suspects détenus depuis plus de 11 ans dans des prisons surpeuplées.

Les organisations internationales de droits de l'homme et des observateurs indépendants se sont inquiétés que des allégations de participation au génocide soient utilisées dans certains cas pour régler des comptes personnels et punir les esprits critiques, dont des journalistes. Dans le système des gacaca, l'accusé est jugé par ses concitoyens et n'a pas recours à un avocat de la défense. Ces tribunaux peuvent prononcer des peines de prison et, pour des crimes moindres comme le pillage, ordonner des réparations au civil. Les peines de prison peuvent être partiellement converties en travaux d'intérêt général quand les suspects avouent leurs crimes.

Début septembre, les autorités rwandaises ont arrêté le prêtre et journaliste belge Guy Theunis alors qu'il transitait par la capitale Kigali. La nouvelle a eu un écho international. Le gouvernement l'a accusé d'avoir publié des documents ayant incité les gens à participer au génocide de 1994. Quelques jours plus tard, Theunis a été le premier étranger à comparaître devant un tribunal gacaca. L'accusation contre Theunis a trait à la publication d'extraits du journal Kangura, dont le rédacteur en chef a été condamné pour génocide à la prison à vie par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) des Nations unies, en 2003.

Theunis a travaillé comme missionnaire au Rwanda de 1970 à 1994, et a dirigé une revue en langue française Dialogue, traitant de questions sociales et politiques. Devant le tribunal gacaca, il s'est étonné des accusations portées et a déclaré qu'il avait simplement traduit des extraits de Kangura dans le cadre d'une revue de la presse publiée dans Dialogue. Des sources du CPJ ont aussi exprimé leur surprise devant ces allégations, affirmant qu'elles relevaient probablement de motifs politiques ou de rancœurs personnelles. Theunis a été un détracteur de la rébellion du Front patriotique rwandais (FPR) aujourd'hui au pouvoir. A la suite de fortes pressions diplomatiques de la Belgique, ancienne puissance coloniale, le Rwanda a accepté que Theunis soit renvoyé en Belgique pour y être jugé.

En septembre, le journaliste Jean-Léonard Rugambage a été incarcéré sur l'ordre de responsables gacaca et accusé de participation à un meurtre au cours du génocide. Plusieurs sources locales du CPJ pensent au contraire qu'il a été emprisonné à cause de son travail de journaliste. Rugambage, reporter au bimensuel Umuco, a été mis en prison à Gitarama, au centre du pays. Son arrestation a eu lieu peu après qu'il eut publié un

article, le 25 août dans Umuco, accusant des responsables gacaca de la région de Gitarama de corruption, mauvaise gestion et manipulation de témoins.

Des sources du CPJ ont déclaré que les preuves contre Rugambage sont apparues légères. En novembre, Rugambage a été reconnu coupable d'outrage au tribunal gacaca et condamné à un an de prison après avoir protesté du caractère partial du président du tribunal. Rugambage a dit que le juge avait refusé de considérer la preuve ou les témoignages apportés par la défense, selon des sources du CPJ. L'accusation principale contre lui demeure pendante.

Umuco, basé à Kigali et publiant essentiellement en langue kinyarwanda, a été pris pour cible à cause de sa critique des autorités. En août, son rédacteur en chef, Bonaventure Bizumuremyi, a été interrogé à deux reprises par la police après la publication d'un article sur la corruption dans la police et un autre appelant à la remise en liberté du dirigeant de l'opposition et ancien président Pasteur Bizimungu. Mi-septembre, la police a saisi des exemplaires d'Umuco et convoqué plusieurs fois Bizumuremyi pour l'interroger. Celui-ci a aussi déclaré avoir reçu des menaces anonymes par téléphone. Un article de l'édition saisie reliait Kagame à ses prédécesseurs et le traitait de dictateur.

Au début de l'année, Rwango Kadafi et Didas Gasana se sont ajoutés à la série des journalistes de l'hebdomadaire critique Umuseso fuyant le pays par crainte pour leur sécurité. Gasana avait été détenu et menacé par des inconnus armés à la frontière ougandaise, en décembre 2004, tandis que Kadafi et un autre journaliste d'Umuseso avaient été victimes d'une brutale agression au couteau, le même mois. Les agresseurs avaient par la suite été identifiés comme étant deux soldats gouvernementaux et un civil, selon des sources du CPJ. Arrêtés et détenus pendant une semaine, ils avaient été remis en liberté, sans qu'aucune poursuite contre eux ne soit ouverte.

En mars, une cour d'appel rwandaise a alourdi la peine prononcée contre le rédacteur en chef d'Umuseso, Charles Kabonero, jugé coupable d'avoir diffamé le vice-président du parlement, Denis Polisi, dans un article en 2004. La cour a condamné Kabonero à un an de prison avec sursis et à des dommages et intérêts équivalant à 2000 dollars. La chambre de première instance l'avait condamné à une amende symbolique et l'avait acquitté de l'accusation plus grave de « divisionnisme ».

Une loi sur les médias introduite en 2002 prévoit des sanctions pénales pour une large gamme d'infractions mal définies, comme celle de « divisionnisme » passible de un à cinq ans de prison. Des accusations de divisionnisme et d'« idéologie génocidaire » ont été utilisées pour intimider des journalistes. En 2004, elles avaient été utilisées pour opérer une purge au sein de la Ligue pour la promotion et la défense des droits de l'homme (Liprodhor), contraignant plusieurs de ses dirigeants à prendre l'exil et entraînant la fermeture de ses deux publications spécialisées sur les droits de l'homme et la justice. Le Verdict, mensuel respecté de la Liprodhor sur les questions de justice, a cessé de paraître en juillet 2004. Des sources du CPJ indiquent que son arrêt a laissé un trou dans la couverture sur ces questions.

SOMALIE

Un Gouvernement fédéral de transition (TFG) a été mandaté à l'issue d'une conférence de paix entre chefs de guerre et leaders politiques pour restaurer l'ordre en Somalie, pays dépourvu d'un réel gouvernement central depuis 1991. Mais le TFG s'est déchiré et les rivalités politiques ont déclenché des violences, surtout dans la capitale Mogadiscio.

Dans un climat d'impunité, d'anarchie et d'accroissement des tensions politiques, les journalistes ont fait face aux menaces, à la censure, aux détentions arbitraires et au meurtre. Deux journalistes ont été tués et un autre a échappé de peu à une tentative d'assassinat. Les attaques sont venues « de chefs de guerre, des pouvoirs locaux, des milices autonomes, des tribunaux islamiques à base clanique, de groupes affairistes armés et de bandes de soldats », selon l'Union nationale des journalistes somaliens (NUSOJ).

Après le renversement du dictateur Siad Barré, en 1991, la Somalie a été taillée en chefferies rivales fondées sur les clans. En 2005, le Sud est demeuré sujet à la violence et à l'insécurité, tandis que la république autoproclamée du Somaliland, au Nord-Ouest, et la région autonome autoproclamée du Puntland, au Nord-Est, ont été relativement stables. Les stations de radio privées ont proliféré à Mogadiscio et ailleurs mais beaucoup continuent de peiner à couvrir le débat national en transcendant les divisions régionales ou claniques et à faire taire ainsi les accusations de parti pris. Les attaques contre la presse se sont accrues avec la division du TFG. Le président du TFG, Abdullahi Yusuf, originaire du Puntland, a refusé de s'installer à Mogadiscio pour des raisons de sécurité, tandis que les dirigeants du TFG basés dans la capitale y sont restés.

Kate Peyton, journaliste à la BBC et l'une des reporters entrées dans le pays pour couvrir le processus de paix début 2005, a été tuée à Mogadiscio en janvier, provoquant un choc dans la profession. Peyton a été tuée depuis une voiture passant devant l'hôtel Sahafi, hôtel pourtant bien gardé et où d'autres journalistes étrangers résidaient. Selon des sources locales, Peyton, une Britannique vivant en Afrique depuis une dizaine d'années, pourrait avoir été visée afin de décourager les étrangers présents et maintenir un climat d'insécurité.

En juin, Duniya Muhyadin Nur, journaliste de radio, a été tuée alors qu'elle couvrait une manifestation à Afgoye, à 30 kilomètres de Mogadiscio. Elle travaillait pour Capital Voice, une station basée à Mogadiscio et détenue par le groupe de médias HornAfrik.

En mai, le journaliste chevronné Abdallah Nurdin Ahmad, travaillant aussi pour HornAfrik, a été blessé par un inconnu armé qui a ouvert le feu sur lui à bout portant, devant le snack bar que Nurdin possède à Mogadiscio. Au cours du même mois, au moins deux journalistes ont été blessés dans une énorme explosion au stade de Mogadiscio, où ils couvraient un meeting public du premier ministre du TFG, Ali Mohamed Gedi. Au moins 15 personnes ont trouvé la mort dans l'explosion et des dizaines ont été blessées, selon les informations rapportées dans la presse.

Les dirigeants de NUSOJ (anciennement le Réseau des journalistes somaliens, SOJON) se sont plaints de menaces de mort reçues par des coups de téléphone anonymes lors des élections à l'assemblée générale de NUSOJ, en août à Mogadiscio. Ils ont précisé que des miliciens non identifiés et lourdement armés circulaient autour des locaux de l'organisation.

En août, Abdullahi Kulmiye Adow, reporter à HornAfrik, a été emprisonné pendant cinq jours à Jowhar, à 90 kilomètres au nord de Mogadiscio, par une milice loyale au chef de faction local Mohamed Dhere. Dhere est un partisan de Yusuf, président du TFG qui avait récemment établi son quartier général provisoire à Jowhar. Yusuf avait été nommé président par intérim en 2004 à l'issue de deux ans de pourparlers de paix.

Adow a été remis en liberté sans être inculpé mais il a été expulsé de la ville. Témoignant par le biais d'un interprète, Adow a dit au CPJ avoir été transporté sous escorte armée hors de Jowhar et invité à ne pas y retourner. Son arrestation faisait suite à un reportage où il avait indiqué que les responsables du TFG avaient investi les locaux de l'école de Jowhar pour mener leurs activités, poussant dehors quelque 1500 écoliers. HornAfrik a confié au CPJ que la station considérait comme trop dangereux de renvoyer un reporter à Jowhar pour y couvrir les activités du TFG. Ce dernier est censé superviser le désarmement, la démobilisation et la réunification du pays.

Au Puntland, les journalistes ayant osé critiquer les autorités régionales ou le TFG ont été fréquemment intimidés, emprisonnés et censurés. Selon des sources locales, le président Yusuf a continué d'y exercer une influence considérable.

Les autorités du Puntland ont harcelé l'hebdomadaire critique Shacab (La voix du peuple). En avril, le rédacteur en chef de Shacab, Abdi Farah Nur, et le reporter Abdirashid Qoransey ont été incarcérés, jugés puis acquittés d'incitation et d'insulte au président. Selon Farah, leur inculpation était fondée sur, d'une part, un article paru mi-avril suggérant que les citoyens ayant des plaintes contre le gouvernement du Puntland contactent leurs représentants au Parlement et, d'autre part, une lettre de lecteur critiquant les autorités.

En mai, les autorités ont émis un décret ordonnant que Shacab soit « suspendu provisoirement » pour avoir publié des articles (sans mentionner lesquels) dont elles prétendaient qu'ils pourraient provoquer des troubles. En juin, la police a arrêté Farah après que Shacab eut essayé de reprendre sa parution en dépit de l'interdiction. Farah a été libéré sans inculpation, après deux semaines et demie de prison. Craignant pour sa vie, il a ensuite fui le pays.

Les responsables du Puntland ont exercé des pressions sur les stations de radio de la région pour qu'elles évitent de couvrir des questions politiques sensibles comme celle de savoir si les Etats voisins devraient être autorisés à envoyer des soldats de la paix en Somalie, selon la NUSOJ et d'autres sources locales. Celles-ci ont ajouté que la position du gouvernement sur cette question avait été critiquée par des membres du public lors de talk shows à la radio. Des sources du CPJ ont rapporté que, lors d'une conférence de

presse à Bossasso en avril, le ministre adjoint de l'Information Ibrahim Artan a menacé d'interdire les émissions à ligne ouverte. Ces mêmes sources indiquent que les talk shows ont continué mais ont eu tendance à traiter de questions sociales plutôt que politiques.

Au Somaliland, qui s'est proclamé indépendant du reste de la Somalie en 1991 mais n'a pas été reconnu sur le plan international, le gouvernement a maintenu un contrôle serré sur les médias. Les stations de radio privées sont interdites. En mars, deux journalistes de la station gouvernementale Radio Hargeisa ont été licenciés après avoir été accusés de travailler pour Horyaal Radio, une station favorable à l'opposition et basée à Londres. Horyaal avait commencé à émettre en ondes courtes et via Internet vers le Somaliland seulement quelques jours plus tôt, selon des sources du CPJ.

TCHAD

Dans une attaque sans précédent contre les médias, le gouvernement du président Idriss Déby a mis en prison plusieurs journalistes et fait fermer une station de radio communautaire. La réaction des journalistes fut également sans précédent, avec l'organisation de manifestations, une grève générale des journaux pendant une semaine et une suspension de tous les flashes d'information sur les ondes radio. Les manifestations et la pression internationale ont maintenu les projecteurs sur les journalistes emprisonnés, dont la plupart ont été libérés en septembre, après qu'un jugement d'appel eut été rendu en leur faveur.

L'attaque du gouvernement contre la liberté de la presse semble s'inscrire dans la tentative de Déby de se maintenir au pouvoir. Confronté à des divisions ethniques, à une rébellion dans l'arrière-pays et à un afflux de réfugiés du Darfour, la région frontalière en guerre du Soudan, le parti au pouvoir de Déby, le Mouvement patriotique du salut (MPS), a organisé un référendum en juin sur un amendement à la Constitution permettant au président de se présenter pour un troisième mandat en 2006. Le gouvernement a déclaré que la population avait approuvé l'amendement, malgré les manifestations et le boycott de l'opposition. Le 21 juin, veille du jour où les résultats du référendum étaient annoncés, les autorités ont arrêté le rédacteur d'un journal et un journaliste freelance pour diffamation du président et « incitation à la haine ». Le lendemain, un troisième journaliste était interpellé sur les mêmes charges.

Les accusations contre Garondé Djarma, journaliste indépendant écrivant dans plusieurs journaux de N'Djamena, capitale du Tchad, se fondaient sur une tribune qu'il a écrite dans l'hebdomadaire privé L'Observateur critiquant Déby et le référendum. Le rédacteur du journal Ngaradoubé Samory a, lui, été arrêté en relation avec la publication d'une lettre ouverte à Déby, écrite sous un pseudonyme et accusant le gouvernement de maltraiter la minorité ethnique des Kreda. Les autorités avaient détenu auparavant des membres de l'ethnie kreda et les avaient accusés de comploter en vue de renverser le gouvernement.

Michaël Didama, directeur de l'hebdomadaire privé Le Temps, a quant à lui été mis en accusation pour des articles décrivant des activités rebelles dans l'Est du Tchad, près de la frontière avec le Darfour, et sur un massacre présumé de civils dans cette région.

Dans les trois semaines suivant leur arrestation, les journalistes ont été libérés, les autorités reconnaissant des irrégularités de procédure dans leur détention. Mais entre le 18 juillet et le 8 août, les trois ont été condamnés sur tous les chefs d'accusation et ont écopé de peines de prison allant de trois mois à trois ans. Une semaine plus tard, un tribunal a condamné pour incitation à la haine la directrice de L'Observateur, Sy Koumbo Singa Gali, lui infligeant une peine d'un an de prison pour avoir publié un entretien avec Djarma dans lequel il accusait les membres arabes « djandjawid » du gouvernement tchadien de comploter pour le réduire au silence à cause de sa couverture du conflit entre les milices arabes appelées djandjawid et les populations non arabes du Darfour. Djarma a reçu une peine supplémentaire d'un an de prison à cause de cette interview.

Depuis sa cellule, Didama a qualifié ces emprisonnements d'illégaux, relevant d'une « offensive sévère contre la presse ». Les associations de journalistes locaux ont organisé un sit-in et des manifestations. En août, pendant une grève d'une semaine des médias, les journaux privés ont suspendu leur publication tandis que les radios privées ont remplacé leurs bulletins d'information par des commentaires sur la liberté de la presse. Les autorités ont nié tout désir d'étouffer la presse, arguant que le gouvernement ne pouvait pas interférer dans une décision indépendante des tribunaux de condamner les journalistes.

Fin septembre, à la suite de pressions intérieures et internationales soutenues, une chambre d'appel de N'Djamena a cassé les jugements de condamnation contre Sy, Djarma et Samory et réduit la peine de Didama au temps de prison déjà purgé. Evariste Toldé, qui dirige le Union des journalistes tchadiens, a indiqué au CPJ que, en annulant les condamnations sur des questions de procédure, « la cour d'appel vient de démontrer [que] c'était une détention arbitraire ». Des journalistes locaux ont confié au CPJ que les emprisonnements avaient fait l'effet d'une douche froide sur la profession à travers le pays. Certains d'entre eux ont dit qu'ils étaient désormais plus prudents en écrivant. Après l'annulation des condamnations et la libération des journalistes, les associations locales de médias se sont mises d'accord pour soumettre au gouvernement une proposition de réforme légale visant à dépenaliser les délits de presse tels que « diffamer le président » et à réviser les lois sur l'incitation.

En dépit de la forte attention suscitée par cette offensive contre la presse, la presse écrite tchadienne a une influence minime, due au faible taux d'alphabétisation et à une distribution limitée en dehors de la capitale. La radio est le média le plus important et environ une douzaine de radios privées ou communautaires opèrent au Tchad, en plus de la station d'Etat.

En mai, l'organe de régulation du Haut conseil de la communication (HCC) a suspendu Radio Brakos, une radio communautaire de Moissala, ville reculée du sud du pays, invoquant « des conflits récurrents opposant Brakos aux autorités administratives et

militaires ». Le directeur de la station, Tchanguis Vatankah, est connu pour sa critique incisive des autorités locales : en 2004, il avait été détenu et sévèrement battu après la diffusion sur Radio Brakos d'un entretien avec un dirigeant de l'opposition ainsi que d'émissions critiquant le service des douanes et la police.

Selon des sources locales, la décision du HCC a fait suite aux plaintes contre la station d'un chef local traditionnel et aux menaces d'un commandant militaire. Fin août, la mesure de fermeture de la radio a été levée mais le plan de reprise régulière de sa programmation a été interrompu lorsque les autorités locales ont arrêté Vatankah à son retour de la capitale, où il séjournait. Les autorités ont annoncé qu'elles expulseraient Vatankah, originaire d'Iran mais ayant vécu au Tchad depuis des décennies. Vatankah a été détenu dans une prison de N'Djamena pendant plus de deux mois dans l'attente de son expulsion. Selon sa femme, citoyenne tchadienne, sa santé, déjà amoindrie par les coups reçus en 2004, s'est un peu plus détériorée en prison.

En sus de la répression gouvernementale, les journalistes locaux ont déclaré au CPJ que les graves difficultés financières des médias privés constituaient aussi une menace à la liberté de la presse. En janvier, le HCC a invoqué le non paiement des droits de diffusion pour ordonner la suspension de DJA FM, radio privée basée à N'Djamena. La station a pu reprendre ses émissions en février après avoir conclu un accord avec les autorités. Mais, selon sa directrice Zara Yacoub, qui est aussi à la tête de l'Union des radios privées du Tchad, beaucoup de stations sont dans la même situation, les rendant vulnérables à la fermeture si elles mettent en cause le gouvernement.

TOGO

La mort du président Gnassingbé Eyadema, le 5 février, a donné aux journalistes togolais l'espoir qu'une nouvelle ère de liberté de la presse succèderait à des années de répression. Au lieu de cela, le parti d'Eyadema, le Rassemblement du peuple togolais (RPT), s'est accroché au pouvoir, recourant à la censure, au harcèlement et à l'intimidation des médias tandis que l'armée suspendait la constitution et nommait comme chef de l'Etat le fils du président défunt, Faure Gnassingbé.

La diffusion en FM de Radio France Internationale (RFI), source d'information influente au Togo, a été interrompue pendant plusieurs jours après que le ministre de la Communication Pitang Tchalla eut critiqué la couverture de la succession à la présidence par les médias étrangers et accusé RFI de conduire « une campagne de désinformation et de déstabilisation ». Les autorités ont aussi refusé un visa à un journaliste de RFI envoyé de France et essayant d'entrer au Togo par le Bénin voisin.

Au milieu de manifestations favorables à l'opposition et de troubles grandissants dans la capitale Lomé, le pouvoir a censuré les stations de radio diffusant des débats critiques et des interviews à propos de la situation. Le 10 février, lors d'un meeting organisé par l'organe officiel la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), un porte-parole des Forces armées togolaises a déclaré aux patrons de presse que

l'audiovisuel privé «s'adonn[ait] à un jeu très dangereux ». Il les a prévenus que l'armée «suiv[ait] toutes les chaînes avec une attention particulière » et a épinglé les radios indépendantes populaires de Lomé, Nana FM, Radio Nostalgie et Kanal FM, ainsi que la station catholique Radio Maria.

Du 11 au 14 février, les forces de sécurité ont investi les bureaux de sept stations privées de Lomé, dont Nana FM, Kanal FM et Radio Nostalgie, et ont ordonné leur interruption, arguant de droits de diffusion non payés. Un tribunal de Lomé a plus tard ordonné une suspension d'un mois contre plusieurs de ces mêmes stations après que la HAAC les eut accusées d'inciter à la « désobéissance civile » et à la « haine raciale ». Selon l'agence Panapresse, la police anti-émeute s'est affrontée avec les manifestants qui essayaient d'empêcher la fermeture des stations.

Fin février, toutes les stations ont été à nouveau autorisées par des autorités togolaises s'inclinant devant la pression internationale et préparant les élections présidentielles du 24 avril. La répression contre les médias a cependant repris au cours des violences de la campagne. Mi-avril, la HAAC a interdit aux stations privées d' «organiser des émissions spéciales ou des débats animés par les candidats ou leurs représentants » ou d' « assurer la couverture médiatique » des campagnes. Quelques jours avant le vote, la HAAC a de nouveau suspendu Kanal FM, qualifiant un de ses éditoriaux de « diffamatoire, tendancieux et injurieux ». L'éditorial avait accusé les membres du parti au pouvoir de violations généralisées des droits de l'homme, traité la HAAC d'instrument du parti et dénoncé l'interdiction de couvrir la campagne.

Le lendemain des élections, la HAAC a suspendu pour un mois Radio Maria et Radio Nostalgie pour avoir rapporté par erreur que le gouvernement avait imposé un couvre-feu dans la capitale tandis que les partisans de l'opposition refusaient d'accepter les résultats officiels déclarant la victoire de Faure Gnassingbé. Des émeutes ont eu lieu dans tout le pays. Craignant de se faire attaquer, Nana FM s'est interrompue provisoirement. Dans plusieurs petites villes, les émeutiers ont attaqué des stations de radio à la fois pro-gouvernementales et pro-opposition. Des journalistes locaux ont déclaré au CPJ que beaucoup de lignes téléphoniques avaient été coupées, rendant difficile d'informer le reste du monde sur ces événements.

Plusieurs ministres et médias d'Etat ont rendu les journalistes étrangers responsables de la violence préélectorale. « C'est vous qui avez allumé le feu », a déclaré aux correspondants internationaux le ministre des Affaires étrangères Kokou Tozoun lors d'une conférence de presse, selon Associated Press. « C'est vous qui êtes à l'origine des massacres », a-t-il ajouté. Certains des journalistes présents, dont des correspondants de guerre chevronnés, ont déclaré au CPJ que ces commentaires avaient mis en danger leur sécurité. Quelques-uns ont dit avoir diminué leur activité.

Peu de temps après les élections, la diffusion FM de RFI a été à nouveau coupée, cette fois-ci pour « préserver la cohésion nationale », selon le ministre de la Communication. RFI a protesté contre la censure et a eu recours à de nouvelles fréquences en ondes courtes. La diffusion en FM est demeurée suspendue jusqu'en novembre, où elle a été

rétablie au premier jour d'un sommet international sur les médias organisé par l'Union internationale de la presse francophone. Hervé Bourges, président de l'Union et ancien président de RFI, a déclaré à l'agence d'information de l'Onu IRIN avoir soulevé la question avec les autorités togolaises avant l'ouverture du sommet.

En septembre, un rapport de l'Onu a noté que, durant les élections, la HAAC et des responsables du RPT ont menacé des journalistes et ordonné à des patrons de presse de suspendre des animateurs jugés excessivement critiques envers le gouvernement. Le rapport a stigmatisé la HAAC pour avoir agi comme un censeur de l'Etat plutôt que de jouer son rôle officiel de régulateur des médias.

Les relations entre la presse privée et le gouvernement se sont détendues après juillet tandis que la violence s'éteignait. Mais selon des sources du CPJ, les journalistes locaux ont continué à s'autocensurer. En août, le nouveau ministre de la Communication Kokou Tozoun, auparavant ministre des Affaires étrangères, a effectué une tournée de réconciliation auprès des médias privés à travers le pays. Sur la proposition d'associations locales de journalistes, il a aussi accepté d'introduire dans le budget 2006 une aide financière à la presse privée, dont une baisse des taxes sur le matériel et une réduction des tarifs de communication préférentiels. Certains journalistes locaux ont néanmoins exprimé leur crainte que les autorités utiliseraient cette assistance pour influencer sur la couverture de l'information.

En septembre, le gouvernement a approuvé une nouvelle composition des membres de la HAAC et créé un siège pour un représentant de la presse privée, dans un geste visant à remplir la promesse faite en 2004 par le précédent gouvernement de garantir l'indépendance de cet organe. Cette promesse faisait partie d'un large plan de démocratisation devant permettre au Togo de bénéficier à nouveau de l'aide de l'Union européenne, suspendue en 1993 face au lamentable bilan d'Eyadema en matière de droits de l'homme. L'UE a annoncé une aide financière limitée pour le développement et pour des projets liés aux élections en 2005.

Certains médias privés ne se sont jamais remis des troubles de l'année. La station privée Radio Lumière, située dans la ville côtière de Aného, a été fermée par la police en février après avoir diffusé des débats critiques ainsi que des déclarations de l'opposition appelant à manifester. Réouverte, elle a été attaquée et incendiée par les forces de sécurité au lendemain des élections.

ZIMBABWE

Lors de la campagne électorale pour les législatives en mars, le gouvernement du président Mugabe a renforcé les lois répressives qui avaient été utilisées pour restreindre de manière drastique les médias indépendants et leur liberté de fonctionnement. Les journalistes indépendants ont continué de faire face au harcèlement de la police, à l'intimidation et aux constantes menaces d'arrestation sous un régime de lois draconiennes. Plusieurs autres journalistes ont pris l'exil, rejoignant une diaspora toujours

plus grande et illustrant la réputation du Zimbabwe d'être l'un des pires pays d'Afrique en matière de liberté de la presse et des droits de l'homme. L'économie du pays a sombré avec des records d'inflation, handicapant un peu plus les quelques organes d'information indépendants restants.

Les responsables du parti ZANU-PF au pouvoir méprisent le concept même d'une presse libre. En mars, son porte-voix, The Herald, a défendu que « il n'est pas besoin d'être un génie pour comprendre que les médias ne sont d'aucune pertinence et efficacité, surtout en Afrique ». En juillet, il a affirmé que « l'un des problèmes les plus importants auxquels le Zimbabwe a fait face au cours des cinq dernières années est celui du terrorisme des médias ». En février, la section du parti ZANU-PF en charge de l'information et de la propagande a publié une brochure énumérant les « traîtres » zimbabwéens – dont les journalistes de renom Basildon Peta et Geoffrey Nyarota, tous deux en exil, et Trevor Ncube, entrepreneur de presse vivant aussi en exil et désormais patron du Mail and Guardian dans l'Afrique du Sud voisine.

Dans un rapport spécial intitulé « La presse exilée du Zimbabwe », Elisabeth Witchel du CPJ a conclu qu'au moins 90 journalistes zimbabwéens, dont beaucoup des plus éminents reporters du pays, vivent aujourd'hui en exil en Afrique du Sud, dans d'autres pays africains, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, faisant de ce groupe de journalistes exilés l'un des plus importants au monde. Le rapport, publié en octobre, a été écrit sur la base d'entretiens avec 34 journalistes zimbabwéens en exil, analystes et militants des droits de l'homme. Certains de ces journalistes se sont enfuis directement à cause de persécutions politiques ; d'autres parce que la répression du gouvernement a virtuellement effacé toute possibilité d'une presse indépendante, selon l'analyse du CPJ.

En janvier, Mugabe a donné force de loi à un amendement prévoyant une peine de prison de deux ans pour la violation de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, connue sous le sigle AIPPA. Selon cette loi, travailler comme journaliste ou diriger un média sans une licence accordée par la Commission sur les médias et l'information (MIC, sous la coupe du gouvernement) est un crime. Depuis son introduction en 2002, l'AIPPA a été utilisé pour harceler des dizaines de journalistes et pour faire fermer des journaux, dont le Daily News qui était le seul quotidien indépendant du pays. En 2005, Mugabe a aussi entériné la Loi sur le régime pénal (codification et réforme), qui prévoit des peines allant jusqu'à 20 ans de prison et de lourdes amendes pour publication ou communication de « fausses » informations jugées préjudiciables à l'Etat. Cette peine est notablement plus lourde qu'aucune autre incluse dans l'AIPPA ou dans la Loi sur l'ordre public et la sécurité, qui a aussi été utilisée pour détenir et harceler les journalistes depuis 2002.

Le contrôle du gouvernement sur les médias est presque total. Aujourd'hui, le Zimbabwe ne compte aucun quotidien indépendant, aucune radio ou télévision privée fournissant de l'information et seulement une poignée d'hebdomadaires indépendants. Au cours des semaines précédant les élections législatives du 31 mars, les autorités ont fait plein usage de leur suprématie, restreignant l'accès de l'opposition aux médias d'Etat et orchestrant une couverture généreuse du parti au pouvoir. Elles ont fait fermer un nouvel

hebdomadaire privé, poussé plusieurs journalistes réputés à quitter le pays et sélectionné les correspondants étrangers accrédités.

Le ZANU-PF a été déclaré vainqueur absolu du scrutin de mars, obtenant au parlement la majorité des deux tiers lui permettant de changer la constitution. Le parti s'est empressé de le faire, promulguant presque immédiatement des amendements pour renforcer encore le pouvoir de Mugabe et créer une nouvelle chambre haute, le Sénat, dont les membres ont été élus en novembre. Les élections sénatoriales ont entraîné une scission au sein de l'opposition du Mouvement pour le changement démocratique (MDC) sur la question d'y participer ou non. Ce parti en est sorti encore plus affaibli.

La violence a été beaucoup moins patente au cours de la campagne de mars que lors de celle des élections de 2000 et 2002, où des centaines de militants du MDC avaient été agressés et nombre d'entre eux tués. Des observateurs indépendants, comme le Réseau de soutien aux élections au Zimbabwe, ont néanmoins déclaré que le scrutin de mars avait été gravement tronqué tandis que les observateurs des Etats-Unis et du Royaume Uni ont été interdits. Malgré cela, une équipe d'observateurs envoyée par la Communauté de développement de l'Afrique australe et comptant 14 membres issus de pays voisins plutôt amis, a déclaré les élections libres et équitables. Le président sud-africain Thabo Mbeki a été sévèrement critiqué, y compris par la presse de son pays, pour avoir refusé d'évoquer publiquement les questions de liberté de la presse et de violations des droits de l'homme au Zimbabwe.

Un mois et demi avant les élections, trois journalistes freelance travaillant pour des médias étrangers ont fui le pays, craignant une arrestation par les forces de sécurité après que la police eut visité plusieurs fois leur bureau commun. Des agents de l'Etat ont accusé à tour de rôle Angus Shaw de Associated Press, Jan Raath du Times de Londres, et Brian Latham de Bloomberg News de faire de l'espionnage, de ne pas avoir d'accréditation en bonne et due forme, de transmettre de l'information préjudiciable à l'Etat, et d'utiliser un téléphone satellite sans permis. Cornelius Nduna, autre journaliste freelance, a brièvement pris l'exil en février après que la police eut fait une rafle dans son bureau à la recherche de « bandes sensibles » décrivant des camps d'entraînement pour jeunes qui seraient utilisés pour former des milices pro-gouvernementales.

En février, la MIC a suspendu pour un an l'autorisation de publier du nouveau journal Weekly Times, déclarant qu'il avait violé l'AIPPA en fournissant une information trompeuse dans sa demande. Le président de la MIC Tafataona Mahoso a dit que le Weekly Times avait promis de donner la priorité aux questions sociales mais s'était au contraire concentré sur un discours politique. Basé à Bulawayo, au nord du pays, le Weekly Times avait couvert des sujets économiques et politiques et fourni une plateforme à l'expression des griefs de la région.

Depuis 2003, aucun journaliste étranger n'a été autorisé à résider en permanence au Zimbabwe. Le gouvernement a permis aux étrangers de faire une demande d'accréditation pour couvrir les élections et les autorités ont prétendu avoir délivré des centaines d'autorisations. Cependant de nombreux journalistes se sont explicitement vus

refuser l'accès au pays, dont tout le personnel de la BBC et de l'Australian Broadcasting Corporation. De plus, une fois sur place, l'accréditation provisoire n'a pas suffi à épargner le harcèlement aux journalistes. Le lendemain des élections, les autorités ont arrêté et expulsé un journaliste de la télévision suédoise, Fredrik Sperling, malgré son accréditation. Selon Sperling, il a attiré l'attention des autorités en filmant une grande ferme expropriée par le gouvernement zimbabwéen puis occupée par un parent de Mugabe.

Dans un bureau de vote le jour des élections, les responsables de la sécurité ont arrêté et mis en détention deux journalistes britanniques du Sunday Telegraph, les accusant d'avoir violé l'AIPPA en travaillant sans accréditation, leur faisant encourir une peine de deux ans de prison. Au cours de leur procès, le reporter au Telegraph Toby Harnden et le photographe Julian Simmonds ont répondu qu'ils étaient venus dans le pays comme touristes. Une remise en liberté sous caution leur a été refusée et ils ont passé deux semaines en prison. Défendus par l'avocate des médias et des droits de l'homme Beatrice Mtetwa, tous deux ont été acquittés le 14 avril et rapidement expulsés.

En 2005, Mtetwa, qui a défendu de nombreux journalistes attaqués par le gouvernement, a été lauréate du prix international de la liberté de la presse du CPJ pour son courage et son intégrité.

La grandissante diaspora zimbabwéenne affiche plusieurs organes d'information fondés par des journalistes en exil et que le gouvernement a fréquemment accusé d'être les paravents d'intérêts étrangers hostiles. Les autorités ont notamment visé le journal indépendant basé en Angleterre The Zimbabwean, diffusé à la fois au Zimbabwe et en dehors et dirigé par le fondateur du Daily News Wilf Mbanga, ainsi que la station de radio en ondes courtes SW Radio Africa, aussi basée en Grande-Bretagne. Avant les élections, la fréquence de SW Radio au Zimbabwe a été brouillée, mesure qui a persisté pendant toute l'année. Le brouillage a mis en péril la survie financière de la station et fait craindre que le Zimbabwe utilisait pour la censure des technologies de pointe venant de Chine, un allié important.

Le 18 mai, le journaliste freelance Frank Chikowore a été arrêté alors qu'il filmait la police en train de nettoyer le quartier des affaires de Harare de ses vendeurs de rue. Malgré son accréditation de presse, il a été détenu sans charge pendant une nuit. Chikowore était tombé par hasard sur le début de l'opération gouvernementale Murambatsvina, ou « Nettoyage des ordures », un balayage national et brutal par les forces de sécurité consistant à détruire habitations et boutiques érigées sans permis. L'opération a laissé des centaines de milliers de personnes sans abri et des millions menacés de famine, selon un rapport de l'Onu. Opérées sous couvert de réhabilitation urbaine, les démolitions visaient, selon ses détracteurs, à briser les fiefs traditionnels de l'opposition.

Une poignée de journaux en apparence privés mais pro-ZANU-PF ont continué de paraître, en plus des hebdomadaires indépendants The Standard et Zimbabwe Independent. En septembre, l'Independent a rapporté que l'Organisation centrale des

renseignements (CIO) avait secrètement cherché à prendre le contrôle des journaux privés et avait réussi à prendre celui des pro-gouvernementaux Daily Mirror et Sunday Mirror en s'emparant progressivement, depuis 2002 et avec l'argent des contribuables, d'une majorité de leurs parts. Cet article a renforcé les craintes des journalistes zimbabwéens que le gouvernement avait recours, en sus de techniques bien connues et visibles, à des tactiques cachées pour contrôler les médias. Cette information est vite devenue un scandale appelé le « médiagate ».

Le Daily News, fermé en septembre 2003, a poursuivi en 2005 sa bataille juridique pour son enregistrement officiel. Bien que la Cour suprême eut ordonné à la MIC, en mars, de réexaminer la demande du Daily News, le journal est resté fermé. Dans cette même décision, la Cour a infligé un revers aux organisations locales de journalistes en déclarant pour la seconde fois que l'AIPPA était constitutionnel, renforçant les craintes que les purges et l'intimidation du gouvernement avaient réussi à éroder l'indépendance de la cour.

Bien que l'AIPPA a été utilisé pour harceler et détenir des dizaines de journalistes, aucune poursuite engagée sous le coup de cette loi n'a abouti. En août, un tribunal à Harare, la capitale, a acquitté l'ancien journaliste du Daily News Kelvin Jakachira de l'accusation d'avoir travaillé pour ce journal sans accréditation de la MIC. Le juge a conclu que, dans la mesure où le journaliste avait demandé une accréditation, il était habilité à travailler en attendant l'issue de sa demande. Ce jugement pourrait constituer une importante jurisprudence pour d'autres journalistes poursuivis du même chef, dont la plupart des anciens membres du Daily News.

Jakachira a été défendu avec succès par Mtetwa, l'avocate dont le travail pour la défense des journalistes a été à la source de la plupart des rares bonnes nouvelles pour la presse zimbabwéenne en 2005.

COUPS D'OEIL

AFRIQUE DU SUD

- En mai, la Haute Cour de Johannesburg a interdit à l'hebdomadaire indépendant Mail and Guardian de publier un article de suivi sur des allégations de détournement illégal de fonds publics via la compagnie pétrolière privée sud-africaine Imvume en direction du parti au pouvoir, le Congrès national africain (ANC). En juin, la mesure de censure a été levée après que le journal et les avocats du patron d'Imvume, Sandi Majali, eurent décidé de régler l'affaire en dehors de la cour. L'accord a été conclu après que les révélations eurent été discutées au parlement et rapportées dans la presse. L'article original a été publié plus tard dans le Mail and Guardian.

BOTSWANA

- En août, Rodrick Mukumbira, un Zimbabwéen qui a travaillé au Botswana pour le Ngami Times, l'Agence France-Presse et IRIN, a été contraint de quitter ce pays après que le gouvernement lui eut retiré son permis de travail. Des organisations locales pour la liberté de la presse se sont inquiétées que cela soit lié à ses reportages.

BURUNDI

- En juin, le journaliste Etienne Ndikuriyo, travaillant pour la radio et la presse électronique, a été emprisonné neuf jours pour avoir rapporté que le président de transition Domitien Ndayizeye était « déprimé » par la défaite de son parti aux élections. Il a été accusé d'avoir « violé l'honneur et la vie privée du chef de l'Etat » et a été libéré sous caution.

- En juillet, le Conseil national de la communication (CNC), organe officiel de régulation des médias, a ordonné la suspension indéfinie de Radio Publique Africaine (RPA), alléguant que la couverture électorale de RPA avait été partielle et qu'elle avait insulté le conseil. Le directeur de RPA, Alexis Sinduhije, a qualifié la suspension d'injuste et a déclaré que la station entendait continuer d'émettre malgré cet ordre.

- Une semaine plus tard, la police a fait fermer RPA, en dépit d'un accord de compromis avec le CNC, obtenu grâce à la médiation d'associations de journalistes. La station a été autorisée à ré-émettre cinq jours plus tard. Après la démission du président du CNC, l'ancien président Domitien Ndayizeye a remanié le conseil et y a inclus parmi ses membres le directeur adjoint de RPA. La réouverture de la station et le remaniement du CNC ont fait suite au tollé provoqué par la tentative de censure.

COMORES

- En janvier, les autorités de l'île semi-autonome d'Anjouan ont ordonné la suspension de toutes les émissions d'information sur Radio Dzialandzé Mutsamudu (RDM), station privée populaire qui est une des rares sources indépendantes d'information nationale et internationale pour les résidents de l'île. L'ordre était la conséquence d'une interview donnée plus tôt sur RDM par un médecin défendant la grève du personnel médical de l'île. Auparavant, des responsables du gouvernement avaient critiqué la grève. La mesure de suspension a été levée après deux semaines.

DJIBOUTI

- La diffusion en FM de Radio France Internationale (RFI) a été coupée par les autorités en janvier. RFI et les médias français ont déclaré que cela était dû à ses reportages sur une enquête judiciaire française sur la mort du juge français Bernard Borel, en 1995, à Djibouti.

ERYTHREE

- Selon le recensement annuel fait par le CPJ des journalistes emprisonnés dans le monde, 15 journalistes demeurent en prison ou privés de leur liberté en Erythrée, victimes de la répression impitoyable des voix contestataires, qui a commencé en septembre 2001. Ces journalistes travaillaient pour des publications indépendantes locales qui ont alors toutes été fermées par le gouvernement. Les journalistes ont été emprisonnés sans inculpation et largement maintenus sans contact avec l'extérieur. Il n'y a aucun média local privé en Erythrée.

GABON

- En août, le Conseil national de la communication (CNC), organe de régulation des médias contrôlé par le gouvernement, a suspendu le bimensuel indépendant Nku'u Le Messenger pour un éditorial présumé insultant à l'égard du Conseil. Le journal a pu reparaitre trois semaines plus tard, après s'être plié aux instructions du CNC et avoir remanié son équipe éditoriale.

GHANA

- Frank Boahene, rédacteur en chef de l'hebdomadaire privé Free Press, a été emprisonné 15 jours, en juillet, pour outrage à la cour. Son emprisonnement était lié au fait qu'il ne s'est pas présenté à une audience sur le présumé refus du journal de respecter une condamnation au civil pour diffamation, en novembre 2004.

GUINEE

- En février, les forces de sécurité ont arrêté le journaliste de La Lance, Mohamed Lamine Diallo, connu sous son nom de plume, Benn Pépito. Elles ont fouillé son domicile et l'ont détenu trois jours sans inculpation. Son arrestation a coïncidé avec la publication d'un éditorial critique où le journaliste comparait la situation en Guinée, dirigée depuis 1984 par le président Lansana Conté, à celle du Togo où, à la mort du vieux dirigeant Gnassingbé Eyadema, l'armée l'a remplacé par son fils.
- Conté a signé un décret autorisant les médias audiovisuels privés en Guinée, un des derniers pays en Afrique, avec le Zimbabwe et l'Erythrée, à les interdire. La loi, signée en août, exclut de ce droit les partis politiques et les mouvements religieux. Les journalistes locaux ont salué la nouvelle loi mais se sont inquiétés que le gouvernement retarde son application ou bloque de façon bureaucratique les demandes d'autorisation.

GUINEE EQUATORIALE

- En juin, la police de l'aéroport de Bata, ville située dans la partie continentale du pays, a saisi 200 exemplaires de La Verdad, publication du petit parti d'opposition Convergence pour la démocratie sociale. Selon une source du CPJ, la saisie était due à la couverture politique souvent critique du journal. Les organes d'information détenus par l'Etat ou favorables au gouvernement dominent la scène médiatique en Guinée Equatoriale. Si une poignée de journaux privés sont autorisés, ils sortent rarement et font l'objet d'une censure stricte par les autorités. Bien que la Constitution garantisse la liberté de la presse, aucune critique du gouvernement n'est tolérée dans la presse locale.

KENYA

- En janvier, le journaliste Kamau Ngotho du quotidien indépendant The East African Standard a été poursuivi au pénal pour diffamation devant un tribunal de Nairobi, à propos d'un article détaillant des liens présumés entre le gouvernement et le monde des affaires. Le gouvernement a abandonné les charges six jours plus tard, après que le tribunal eut donné droit à Ngotho de contester le fondement constitutionnel de ces accusations devant la Haute Cour.
- En avril, David Makali, directeur de publication du Sunday Standard (groupe East African Standard), basé à Nairobi, a été acquitté des poursuites pénales engagées contre lui à propos d'une enquête, en 2003, sur le meurtre d'un acteur clé de la réforme constitutionnelle au Kenya. L'article se fondait sur des extraits confidentiels d'aveux faits par des suspects du meurtre, que certains ont soupçonné d'être un assassinat politique. En établissant que le parquet n'avait pas prouvé son accusation

contre Makali, le juge a précisé que condamner le journaliste serait une enfreinte aux garanties constitutionnelles.

- Le soir du 2 mai, à la veille de la journée mondiale de la liberté de la presse, la première dame du pays, Lucy Kibaki, accompagnée de six gardes du corps et du chef de la police de Nairobi, est entrée avec fracas dans les locaux du quotidien indépendant The Nation pour protester contre ce qu'elle a appelé une couverture injuste de sa famille. Elle y est restée environ cinq heures, insultant et menaçant les journalistes et giflant un cameraman qui la filmait, selon la presse locale et internationale.
- En octobre, Anderson Ojwang', correspondant du East African Standard, a été battu par des jeunes munis de cravaches et de bâtons. Ojwang' tentait de couvrir un rassemblement gouvernemental de soutien au projet de nouvelle constitution, à Kakamega, à l'ouest du pays. L'agression a eu lieu après qu'un ministre du gouvernement eut demandé à la presse de sortir, accusant les journalistes de fournir une couverture négative de ceux soutenant le projet de constitution. En novembre, le projet a été rejeté par référendum.

LIBERIA

- En mars, un tribunal de Monrovia a ordonné la fermeture, pour « outrage à la cour », des bureaux de l'hebdomadaire privé Forum. Le directeur de la rédaction du journal aurait manqué de répondre à plusieurs convocations dans le cadre d'une plainte au civil pour diffamation. Le journal a repris deux semaines plus tard après avoir payé une amende.
- En novembre, les journalistes se sont plaints d'agressions et de menaces de mort proférées par les partisans du perdant de l'élection présidentielle, George Weah. Le parti de celui-ci, le Congrès pour le changement démocratique (CDC), s'est plaint de fraudes lors du second tour, remporté par Ellen Johnson Sirleaf. Le Syndicat de la presse du Libéria a conseillé aux journalistes de ne pas couvrir les cérémonies se tenant au siège du CDC, dans la capitale Monrovia, jusqu'à ce que le parti puisse garantir leur sécurité. Le syndicat a déclaré avoir rassemblé de l'information sur cinq cas de militants du CDC frappant des journalistes au siège du parti. L'instruction a ensuite été levée, le syndicat précisant que la direction du CDC s'était excusée et avait offert des garanties pour la sécurité des journalistes.

MADAGASCAR

- En mars et avril, Lola Rasoamaharo, directeur de publication du quotidien privé La Gazette de la Grande Ile, a été condamné à quatre peines de prison de un à deux mois pour quatre plaintes en diffamation distinctes. Le rédacteur en chef de la

Gazette, James Ramarosaona, a aussi écopé d'un mois de prison dans l'un de ces dossiers. Tous deux sont restés en liberté en attendant la décision en appel.

- Le journaliste français Olivier Péguy a été contraint de quitter le pays, en mai, après que le gouvernement eut refusé de renouveler son permis de travail. Les raisons de ce refus ne sont pas claires et certaines sources du CPJ ont dit qu'il pourrait être lié aux reportages de Péguy. Péguy avait couvert Madagascar depuis quatre ans pour Radio France Internationale et d'autres médias internationaux.

MALAWI

- En mars, la police a arrêté le reporter de la BBC, Raphael Tenthani, et celui du quotidien indépendant The Nation, Mabvuto Banda, après que les journalistes eurent rapporté que le président Bingu wa Mutharika avait quitté le palais présidentiel de crainte que celui-ci ne soit hanté. Les journalistes ont été détenus une nuit et inculpés de « publication de fausse nouvelle pouvant provoquer la peur dans la population ». Une inculpation supplémentaire d'avoir « tourné en ridicule la haute fonction du président » a été ensuite ajoutée, selon l'AFP.

MALI

- En juillet, des agresseurs non identifiés ont enlevé et brutalement battu Hamidou Diarra, commentateur sur la station indépendante Radio Kledu. Les journalistes locaux pensent que l'agression était liée à l'émission de Diarra, dans laquelle il critique fréquemment les abus de pouvoir des politiciens locaux et d'autres.

MOZAMBIQUE

- Un fugitif impliqué dans le meurtre, en 2000, du journaliste d'investigation Carlos Cardoso, a été renvoyé au Mozambique en janvier. Anibal Antonio dos Santos Junior, mieux connu sous le nom d'Anibalzinho, s'était échappé de prison en mai 2004 après avoir été reconnu coupable du meurtre avec cinq autres accusés et condamné à 28 ans de prison. Il avait ensuite été capturé au Canada, où les autorités ont finalement accepté de l'extrader vers le Mozambique. Anibalzinho a obtenu d'être jugé à nouveau et son procès a rouvert en décembre.
- En janvier, deux hommes ont pris le contrôle de la voiture de Jeremias Langa, chef de l'information à la télévision privée STV, lui ont pointé des armes à la tête et ont menacé de le tuer. Avant de l'expulser de la voiture, les agresseurs ont dit à Langa : « Tu vas mourir comme Carlos Cardoso », en référence au journaliste d'investigation assassiné en 2000 pour sa couverture acharnée d'un scandale de corruption impliquant la Banque commerciale du Mozambique, contrôlée par l'Etat.

NIGER

- En mars, les autorités ont harcelé les journalistes et cherché à supprimer la couverture médiatique des grèves et manifestations organisées par une coalition d'organisations de la société civile contre la nouvelle taxe sur les produits de base dans ce pays pauvre. Le ministre de l'Intérieur du Mali est apparu sur la télévision d'Etat pour prévenir les journalistes de ne pas couvrir les activités de la coalition.
- Fin mars, cinq dirigeants de la Coalition contre la vie chère se sont trouvés derrière les barreaux, accusés de menacer la sécurité de l'Etat après avoir donné des entretiens sur des radios locales critiquant la nouvelle taxe. Pendant plus d'une semaine, la police a fermé les locaux de la station privée Radio Alternative, action peut-être liée à la détention de Moussa Tchangari, un leader de la Coalition qui dirige la maison mère de la station.
- A partir de fin avril, les autorités ont cherché à réprimer la couverture locale d'une famine se développant à l'échelle nationale, de peur que la nouvelle ne ternisse l'image du pays, selon la Fondation pour les médias d'Afrique de l'Ouest. Début août, le président Mamadou Tandja a nié publiquement l'existence de la famine au Niger, malgré de nombreux reportages dans les médias et une vaste campagne humanitaire internationale.
- En septembre, un tribunal d'Agadez, ville au nord du pays, a condamné Abdoulaye Harouna, directeur de la rédaction du mensuel Echos Express, pour diffamation à l'encontre du gouverneur local, Yahaya Yendaka. Il a été condamné à quatre mois de prison et à une amende de 520 000 francs CFA (950 dollars) mais aucun mandat d'arrestation ne lui a été immédiatement délivré. Harouna a dit au CPJ que Yendaka l'avait poursuivi en diffamation pour un article accusant le gouverneur de corruption dans la distribution de l'aide alimentaire dans la région d'Agadez, au cours de la pénurie nationale de nourriture.
- Le directeur d'un hebdomadaire privé a été arrêté en novembre et placé en détention préventive à la suite d'une plainte au pénal pour diffamation déposée par le secrétaire d'Etat au Trésor, Sidjo Elhadj. Salifou Soumaila Abdoukarim, du journal Le Visionnaire, a été condamné en décembre à deux mois de prison. Elhadj avait porté plainte sur un article l'accusant d'avoir détourné 17 milliards de francs CFA (30 millions de dollars) des fonds de l'Etat.

NIGERIA

- En janvier, lors d'une réunion des dirigeants du Parti démocratique pour le peuple dans la capitale Abuja, la police s'est attaquée à au moins dix journalistes couvrant la réunion. Un reporter a été hospitalisé après avoir été laissé inconscient. Selon des informations publiées dans la presse locale, la police a agressé les journalistes à coups

de bâton et de crosse de fusil lorsqu'ils se sont avancés pour photographier Chris Ngige, le gouverneur controversé de l'Etat de l'Anambra, au sud du pays.

- En janvier toujours, des agents des services de sécurité de l'Etat (SSS) dans la ville d'Enugu, au Sud-Est, ont attaqué les kiosques à journaux vendant le journal de la presse populaire Eastern Pilot, harcelé les vendeurs et détenu le président local de l'Association des vendeurs de journaux. Des sources locales ont lié ces actions de la SSS aux reportages du Eastern Pilot sur le mouvement séparatiste Igbo, Mouvement pour la réalisation d'un Etat souverain du Biafra (Massob).
- Le 2 mai, Omo-Ojo Orobosa, éditeur de l'hebdomadaire Midwest Herald, a été emprisonné pendant plus de deux semaines après que son journal eut accusé de corruption la première dame du pays Stella Obasanjo. Il a été libéré sans être inculpé.
- La police de l'Etat Kogi, au centre du pays, a occupé en juin la section locale du Syndicat des journalistes nigériens, exigeant de voir deux reporters qui avaient écrit des articles alléguant que des bandits armés avaient humilié le commissaire de la police locale. Les officiers ont harcelé les journalistes et détenu le président local du syndicat.
- En juin encore, des agents de la SSS ont arrêté Haruna Acheneje, correspondant du quotidien indépendant The Punch, dans l'Etat méridional d'Akwa Ibom, et l'ont détenu pendant huit heures avant de le relâcher sans charge. Acheneje a été pressé de révéler ses sources pour un article sur le gouverneur adjoint de l'Etat, Chris Ekepyong, récemment mis en accusation.
- En août, des agents en armes de la SSS ont pris d'assaut les bureaux de l'hebdomadaire de Lagos The Exclusive, détenu et harcelé des vendeurs et saisi des exemplaires du journal à la suite d'articles sur les mouvements de sécession Igbo, dont le Massob.
- En octobre, des agents de la SSS ont arrêté Owei Kobina Sikpi, éditeur du tabloïde Weekly Star, à Port-Harcourt, au sud du pays, et l'ont emprisonné pendant plus d'un mois pour un article accusant un responsable local de blanchiment d'argent. Les agents ont aussi confisqué le tirage entier du journal. Sikpi a finalement été inculpé de plusieurs chefs d'accusation pour publication de fausse nouvelle.
- La Commission nationale de l'audiovisuel (NBC), organe officiel de régulation, a ordonné la suspension du principal groupe audiovisuel indépendant du pays à cause de sa couverture d'un crash aérien, en octobre, qui a causé la mort des 117 passagers. Elle a accusé la Télévision indépendante africaine, du groupe Daar Communications, ainsi que son réseau radiophonique RayPower FM, d'avoir enfreint la déontologie journalistique en rapportant, entre autres, qu'il n'y avait aucun survivant du crash avant que le gouvernement n'eut officiellement confirmé le nombre des victimes. Les deux médias se sont conformés à la décision mais ont pu diffuser à nouveau le jour même après une négociation avec le gouvernement. Le président Olusegun Obasanjo

s'est dit choqué par la décision de la NBC et a dit que les médias auraient dû être salués plutôt que fermés.

- Fin novembre, les forces de sécurité sous l'autorité du gouvernement fédéral ont investi la station de radio détenue par le gouvernement local de l'Etat de Bayelsa, au sud du pays. La station a été fermée alors que les autorités fédérales intensifiaient leurs efforts pour détrôner le gouverneur de l'Etat, Diepreye Alamiyeseigha. Alamiyeseigha avait mis les autorités nigérianes dans l'embarras après s'être soustrait à la justice à Londres, où il devait être jugé pour des allégations de blanchiment d'argent. Il est ensuite rentré sous un déguisement dans sa région d'origine.

UGANDA

- En juin, un responsable local de la ville de Soroti a ordonné l'arrestation de David Enyaku, journaliste travaillant pour le journal gouvernemental New Vision, lorsque ce dernier a essayé de l'interroger sur l'affectation des terres. Enyaku a été détenu deux nuits et inculpé de « violation de propriété ».
- En août, les autorités ont fermé pendant une semaine la station de radio indépendante KFM. Cette action a été menée après que la station eut diffusé un talk show animé par le journaliste chevronné Andrew Mwenda, débattant du crash de l'hélicoptère dans lequel a été tué le leader du sud Soudan, John Garang, en juillet. Le président Yoweri Museveni a déclaré que son gouvernement fermerait tout organe d'information qui « joue avec la sécurité régionale ».
- Le lendemain de la fermeture de KFM par les autorités, la police a arrêté Mwenda et l'a accusé de sédition. L'inculpation fait suite à une émission de KFM dans laquelle Mwenda critiquait Museveni et suggérait que l'incompétence du gouvernement ougandais était à l'origine du crash de l'hélicoptère ayant tué Garang. Mwenda a été relâché sous caution après trois jours de détention mais, en cas de condamnation, il risque cinq ans de prison et une amende. En novembre, le gouvernement a ajouté 13 chefs d'accusation contre lui, dont la sédition et la « promotion du sectarisme ».
- En novembre, le gouvernement a menacé de fermer The Monitor, principal quotidien indépendant en Ouganda, à propos d'un article sur le choix du président Yoweri Museveni pour diriger l'armée. Le directeur général du journal, Conrad Nkutu, a déclaré au CPJ que les autorités avaient aussi fait pression sur la direction du journal pour licencier Mwenda, auteur de l'article.
- En novembre encore, le gouvernement a donné l'ordre aux journalistes locaux de ne pas discuter ou commenter le procès annoncé du dirigeant de l'opposition emprisonné, Kizza Besigye, poursuivi pour trahison, terrorisme et viol. Des soldats ont empêché les journalistes d'assister à une audience dans cette affaire.

- Le même mois, la police a investi les locaux du Monitor alors que le journal imprimait un numéro comportant une publicité payante sollicitant des contributions pour « Le Fonds pour les droits de l’homme de Kizza Besigye ». Le personnel a été harcelé par la police qui a dit que cette publicité était illégale. La police a aussi stoppé les camionnettes de distribution du journal à plusieurs barrages routiers et a confisqué le journal dans au moins deux villes.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

- En mai, trois journalistes réputés ont reçu des menaces de mort après leur couverture critique du second tour des élections nationales. Selon des sources du CPJ, les menaces étaient liées aux informations diffusées par la station indépendante Radio Ndeke Luka et par le quotidien indépendant Le Citoyen selon lesquelles les forces armées avaient intimidé des électeurs dans les bureaux de vote. Les journalistes ciblés étaient Zéphirin Kaya et Patrick Akibata de Radio Ndeke Luka, et Maka Gbossokotto, directeur de la rédaction du Citoyen.
- Le président François Bozizé a promulgué une loi dépénalisant la plupart des délits de presse, dont la diffamation et « l’insulte ». Mais la loi, saluée par les associations locales de journalistes, maintient des sanctions pénales pour les délits comme l’incitation à des activités criminelles et la provocation à la haine ethnique et religieuse.

SENEGAL

- Le procès de Madiambal Diagne, directeur de publication du journal indépendant Le Quotidien, a commencé en juillet pour menace à la sécurité nationale, publication de fausses nouvelles et publication de documents secrets du gouvernement. Malgré ses promesses répétées de le faire, le gouvernement n’a pas encore abrogé le controversé article 80 du code pénal sénégalais sous le coup duquel Diagne a été placé en « détention préventive » pour deux semaines, en 2004. Le procès était toujours en cours en fin d’année.
- Le même mois, des responsables du gouvernement ont conseillé aux journalistes de ne pas diffuser les enregistrements de l’ancien premier ministre Idrissa Seck après que ce dernier eut été emprisonné sur des questions de corruption et de sécurité nationale. La police a ensuite convoqué et interrogé plusieurs journalistes locaux présumés d’avoir des liens avec Seck, dont le commentateur politique chevronné, Abdou Latif Coulibaly. L’emprisonnement de Seck, considéré comme un rival politique du président Abdoulaye Wade, a fait douter des qualités démocratiques de Wade, selon des journalistes et analystes politiques locaux.

- En septembre, le calife Serigne Saliou Mbacké a donné l'ordre à trois radios FM basées dans la ville sainte musulmane de Touba de quitter la ville sous trois jours, déclarant qu'il entendait « préserver la ville sainte de pratiques occultes contraires à l'Islam ». La station commerciale Disso, antenne locale du média d'Etat Radio Télévision Sénégalaise, et la radio communautaire Hizbut Tarqiyah ont fermé leurs ondes immédiatement. Des sources locales ont confié au CPJ que l'expulsion pourrait être liée aux émissions d'information et de débats diffusées par Disso, dont une émission à ligne ouverte dans laquelle plusieurs auditeurs avaient critiqué le conseil élu de Touba. Le directeur de Disso, Ibrahima Benjamin Diagne, a déclaré au CPJ que les responsables politiques locaux influençaient le calife, chef spirituel. S'il n'a pas force de loi, un ordre du calife a, en pratique, un poids très important.
- En octobre, les autorités ont fait fermer la radio privée Sud FM et détenu des dizaines de ses membres après la diffusion d'un entretien avec Salif Sadio, membre radical du mouvement rebelle en Casamance, au sud du pays. Les autorités ont aussi interdit la distribution de l'édition du 17 octobre de Sud-Quotidien, journal appartenant au même groupe que la radio et qui avait publié le texte de l'entretien. A la suite d'un tollé public, la station a été autorisée à diffuser à nouveau le jour même et son personnel a été libéré. Les autorités ont maintenu l'interdiction sur la diffusion, rediffusion ou publication de l'entretien incriminé dans tout média. Des sources locales ont déclaré que certains des journalistes interrogés par la police pourraient faire l'objet de poursuites pénales.

SIERRA LEONE

- Olu Gordon, rédacteur en chef du journal satirique The Peep, a été détenu pendant trois jours et menacé de poursuites pénales, en février, à propos d'un article critiquant le président Ahmad Tejan Kabbah. Gordon a été remis en liberté sans être inculpé.
- En mai, le directeur de la rédaction Sidney Pratt et le reporter Dennis Jones, du journal privé The Trumpet, ont été emprisonnés trois jours et inculpés de « diffamation séditeuse » pour un article sur la corruption à haut niveau. Les deux journalistes ont été acquittés en juin.
- En juillet, Harry Yansaneh, rédacteur en chef par intérim du journal privé For Di People, est mort à la suite d'une agression, en mai, dont il avait rendu responsable une députée du parti au pouvoir, Fatmata Hassan. Sous la pression nationale et internationale, le gouvernement a ordonné une enquête. En août, cette enquête a conclu que la mort de Yansaneh avait été précipitée par l'agression et l'ordre a été donné d'arrêter six personnes, dont Hassan, pour homicide involontaire.
- Paul Kamara, éditeur et rédacteur en chef de For Di People, a été libéré de prison en novembre après avoir passé une année derrière les barreaux. Une chambre d'appel de la capitale Freetown a cassé le jugement de condamnation rendu contre Kamara pour diffamation séditeuse, jugeant que ses actions ne constituaient pas une sédition.

Kamara avait été poursuivi selon la loi draconienne de 1965 sur l'ordre public après avoir publié des articles critiquant Kabbah. Les journalistes locaux luttent depuis longtemps pour l'abrogation de la Loi sur l'ordre public.

TANZANIE

- En juin, les autorités de l'île semi-autonome de Zanzibar ont interdit à l'éditorialiste politique Jabir Idrissa d'écrire, l'accusant de travailler sans un permis des autorités de l'île. Idrissa a contesté l'accusation, faisant valoir son accréditation de presse délivrée par les autorités de la partie continentale du pays. L'interdiction a été levée plus tard au cours du même mois, après que le journaliste eut demandé et obtenu une accréditation locale.
- En septembre, un groupe de gardiens de prison et de prisonniers agissant sur leurs ordres ont agressé Mpoki Bukuku, photographe en chef du journal privé Sunday Citizen alors qu'il essayait de couvrir l'éviction de familles dont les maisons étaient reprises par le Département des prisons de Tanzanie. Christopher Kidanka, responsable de l'information pour une organisation locale de défense des droits de l'homme, a aussi été attaqué. Le ministre des Affaires intérieures, Omar Ramadhan Mapuri, a défendu l'agression, déclarant que les responsables du Département des prisons avaient usé d'une force « raisonnable » lors des évictions. Les médias locaux ont alors annoncé une suspension de toute couverture du ministre. Celui-ci s'est excusé plus tard pour ses déclarations.
- En septembre à nouveau, les autorités tanzaniennes ont interdit HakiElimu, une organisation non gouvernementale locale, de rassembler et publier des informations sur le système éducatif en Tanzanie. Le ministère de l'Éducation et de la culture a accusé l'organisation de « dénigrer à travers les médias l'image du système éducatif et de l'enseignement dans notre pays », selon la presse et la section locale de l'Institut des médias d'Afrique australe. L'action prise par le ministère faisait suite à un rapport publié en août par HakiElimu qui critiquait des plans de réforme du gouvernement dans l'éducation primaire, selon des informations publiées dans la presse.
- Au milieu des préparatifs pour des élections nationales retardées, le gouvernement a donné l'ordre à deux journaux locaux de suspendre temporairement leur parution, les accusant d'avoir violé la Loi sur les journaux de 1976. Le quotidien en langue swahili Tanzania Daima a été suspendu trois jours pour avoir publié une photo légendée jugée offensante à l'égard du président Benjamin Mkapa. Ce journal est publié par une société de presse liée au candidat présidentiel de l'opposition, Freeman Mbowe, selon la presse. L'hebdomadaire de la presse populaire Amani a été suspendu 28 jours pour des violations présumées de la déontologie. Selon l'Institut des médias d'Afrique australe, la Loi sur les journaux donne au ministre de l'Information de larges pouvoirs discrétionnaires de suspension ou de fermeture des journaux.

ZAMBIE

- En juin, des militants du parti au pouvoir, armés de machettes, ont attaqué des vendeurs de journaux vendant le quotidien indépendant The Post. Des sources locales indiquent que l'agression a eu lieu en représailles des critiques du Post à l'encontre du président Levy Mwanawasa qui aurait protégé un fonctionnaire du ministère de la Santé de poursuites pour corruption.
- La police a menacé de poursuivre pour sédition le commentateur radiophonique Anthony Mukwita après une émission, le 10 juin, sur la station privée Radio Phoenix, dans laquelle il a lu une télécopie anonyme critiquant le gouvernement de Mwanawasa pour n'avoir pas sévi contre la corruption. A la suite de l'émission, la direction de Radio Phoenix a mis fin au contrat de Mukwita, mesure dont Mukwita pense qu'elle a été le fruit des menaces des autorités zambiennes.
- Fin juin, la police a interrogé Fred M'membe, rédacteur en chef de The Post et ancien lauréat du prix international de la liberté de la presse du CPJ, et a menacé de le poursuivre pour avoir diffamé le président. The Post avait publié une série d'éditoriaux accusant Mwanawasa d'être un « menteur » pour avoir, selon le journal, échoué à traiter la corruption au sein de l'Etat.
- En novembre, M'membe, du journal The Post, a été poursuivi au pénal pour diffamation. L'inculpation se fonde sur un commentaire écrit dans lequel il a accusé Mwanawasa d'hypocrisie, de stupidité et de « manque d'humilité ». Ce commentaire faisait suite à une attaque acerbe de Mwanawasa contre l'ancien président Kenneth Kaunda, qui avait plaidé pour une plus large consultation sur un projet controversé de constitution.